



DU PLEIN EMPLOI À LA COMPÉTITIVITÉ

Christian Deblock



Centre Études internationales et
Mondialisation
Institut d'études internationales de Montréal
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succ. Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8

Tel : (514) 987 3000 # 3910
<http://www.ceim.uqam.ca>

NOVEMBRE 1996

"Les nations "historiquement" développées (...) ont ceci de particulier qu'elles oublient à tout moment leur propre histoire" (MARX, 1965, Vol. I, p. 430)
"Les théoriciens du commerce international aiment à se raconter qu'il était une fois un paradis où chacun vivait de manière efficace, produisant et échangeant tout ce qui était recherché de la manière la plus efficace qui soit. Un jour un ange vint marquer le front de chaque personne d'une couleur différente - une sorte de drapeau national - permettant à chacun de ne produire ou de n'échanger que le capital ou les terres de sa couleur. la diaspora qui s'ensuivit a créé d'importantes différences de niveaux d'efficacité, ainsi qu'une diminution considérable du bien-être mondial. depuis ce moment malheureux, les théoriciens - par définition des économistes ayant une vision plus mondiale que nationale du bien public - essayent de nous montrer la voie du retour à ce paradis" (SOETE, 1991, p. 59).

La dernière décennie marque la déstabilisation des configurations institutionnelles héritées du projet d'après-guerre de mettre le monde à l'abri du besoin et de l'insécurité. C'est presque devenu un lieu commun aujourd'hui que de dire que, dans un monde de plus en plus ouvert, les économies sont devenues ingouvernables (HIRST et THOMPSON, 1992; CAMMILERI et FALK, 1992)^[1] et que, mal adaptée aux réalités nouvelles de l'économie globale, la coopération internationale a perdu toute ambition, sinon celle de répondre, tant bien que mal, aux impératifs du marché et de s'en remettre à son autodiscipline. Les facteurs qui poussent à la sourde déstabilisation d'un ordre, qui nous semble de plus en plus obsolète, sont multiples, et il serait d'ailleurs tout à fait hasardeux de n'en retenir qu'un seul en particulier. Néanmoins, s'il y a bien un facteur sur lequel tout le monde s'entend pour dire qu'il est en grande partie responsable des déboires de l'ordre d'après-guerre, c'est la globalisation. Perçue comme une menace par les uns, comme un facteur de progrès par les autres, la globalisation, phénomène sorti de nulle part, est en l'espace de quelques années devenue une sorte de *deus ex machina*, imposant ses contraintes aux États comme aux organisations internationales sans qu'on ne sache trop vraiment dans quelle direction nous nous en allons. Que le monde ait perdu sens, pour reprendre l'expression de Zaki Laïdi (1993), personne n'en doute, mais encore faut-il que l'on s'interroge sur le pourquoi. C'est sur ce pourquoi que nous entendons nous pencher dans le cadre de cet essai.

J'ai déjà eu l'occasion d'aborder cette question ailleurs. Je voudrais poursuivre ici un peu plus loin la réflexion à ce sujet et, partant, ouvrir une piste qui me semble peut-être plus fructueuse, ou du moins plus intéressante pour la compréhension des problèmes actuels que celle que j'ai suivie jusqu'ici. Il me semble en effet qu'ayant accordé une attention un peu trop grande au volontarisme qui pouvait animer les grands acteurs de l'époque, sans doute pour mieux souligner la distance qui sépare notre époque de la leur et en appeler à plus de courage de la part des gouvernements qu'ils n'en ont à l'heure actuelle, je n'ai peut-être pas attaché suffisamment d'importance au fait que cet ordre fut construit par les États, autour d'eux et uniquement en fonction d'eux. C'est cette idée que je voudrais creuser un

peu plus, ce qui me conduira à identifier deux grands types de problèmes que je qualifierai de congénitaux à l'ordre d'après-guerre.

Le premier type de problèmes a trait au fait que l'on ait dissocié les questions qui devaient relever du domaine de juridiction de chaque État de celles qui devaient relever du domaine commun de tous les États. Cette dissociation centrale permit, ce qui fut un immense progrès, de faire de l'État le vecteur des solidarités nationales et parallèlement, d'implanter la règle de droit dans les relations internationales. Elle ne fut cependant pas sans conséquences, puisque, de la sorte, on allait se trouver à placer l'État dans la position délicate d'être au coeur d'un projet sécuritaire qui relevait de deux philosophies différentes, selon qu'on était à l'interne ou à l'externe. À l'interne, de l'État, on attendait, comme garant du progrès économique et du progrès social, qu'il joue un rôle positif vis-à-vis de la société civile, alors qu'à l'externe, au contraire, des organisations internationales qui seront mises en place, on attendait qu'elles jouent un rôle négatif à son endroit, gardiennes qu'elles devaient être d'une règle de droit qui devait sortir les relations internationales de l'état de nature dans lequel elles se trouvaient jusque-là. Le résultat de ceci fut, pour reprendre une formule maintenant bien connue, que l'on aura en même temps John M. Keynes à l'intérieur et Adam Smith à l'extérieur.

C'est à cette vision duale de la sécurité économique que je voudrais consacrer les deux premières parties de mon exposé. Cela me conduira notamment à faire deux constats: le premier, c'est qu'il n'était guère très réaliste de penser, comme on l'a pourtant cru, qu'il fût possible de maintenir très longtemps la double ligne d'étanchéité qu'il s'agissait de préserver entre la sphère publique et la sphère privée d'une part, entre le marché national et le marché international d'autre part; le second, c'est qu'il n'était pas davantage plus réaliste de penser faire de l'interdépendance - économique - des nations le moyen par lequel on pouvait parvenir à une intégration mondiale que devait venir sanctionner la mise en place d'institutions supranationales.

Partant d'une seconde idée, à savoir que, ne prenant en compte, par construction, que deux niveaux, le niveau national d'un côté, le niveau international de l'autre, ce qui soit dit en passant revient à exclure le niveau régional, l'ordre d'après-guerre ne pouvait par le fait même rendre compte adéquatement de ce phénomène qu'est la globalisation, du moins dans le sens que j'entends donner à cette expression "passe-partout". Par globalisation, j'entends qualifier deux phénomènes: un phénomène d'internationalisation - mondialisation - croissante de la production, d'une part; un phénomène d'interpénétration croissante des économies nationales les unes dans les autres, d'autre part^[2]. En fait, et ce sera l'argument principal de mon exposé, ce n'est qu'au travers du prisme réducteur des États-nations que l'on a abordé les problèmes de l'économie mondiale, avec le résultat que ce que l'on s'est plu pendant très longtemps à appeler "économie mondiale" n'était en fait qu'une économie inter-nationale, c'est-à-dire un espace que l'on ne peut définir autrement que comme étant au croisement des économies

nationales. C'est à la globalisation que je consacrerai la troisième et dernière partie de mon exposé, ce qui me conduira là aussi à dresser deux constats: le premier, c'est que celle-ci produit l'effet pervers de placer les États en rivalité systémique les uns avec les autres, avec le résultat que l'on assiste au retour en force des politiques nationales dans l'arène internationale; le second, c'est que le multilatéralisme, fondement du système d'après-guerre, ne peut répondre aux impératifs institutionnels nouveaux que fait surgir la globalisation, avec le résultat que c'est à d'autres niveaux que l'on tente d'y répondre: au niveau régional, d'une part; au niveau des marchés eux-mêmes, d'autre part.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais présenter un certain nombre de considérations d'ordre général sur l'ordre d'après-guerre. Je me limiterai à ses seules dimensions économiques.

I.- L'ORDRE D'APRÈS-GUERRE: QUELQUES CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Les deux traits les plus originaux de l'ordre d'après-guerre furent, pour le premier, d'avoir fait de l'État le garant du progrès économique et social, et pour le second, d'avoir mis en place un système extrêmement dense d'organisations internationales avec le mandat de faire respecter la règle de droit dans les relations économiques internationales. J'entends, comme je viens de le dire, souligner la différence qu'il pouvait y avoir entre les deux projets et par là, montrer en quoi ils étaient, en dépit des intentions initiales et des liens de complémentarité que l'on crut pouvoir établir, incompatibles dans leur opérationnalisation respective, mais, tout d'abord, je voudrais rappeler dans quel esprit et dans quel contexte cet ordre a vu le jour.

Je retiendrais ici trois choses: premièrement, que c'est un ordre qui fut inspiré par un grand idéal, celui de mettre le monde à l'abri du besoin, de l'injustice et de l'insécurité; deuxièmement, que c'est un ordre qui a été "construit", si je puis m'exprimer ainsi, autour des États-nations, des États-nations dont on attendait qu'ils s'engagent, à la fois individuellement et collectivement, dans l'opérationnalisation de ces trois grands objectifs; et troisièmement, que c'est un ordre qui fut marqué du sceau de la raison, une raison qui passait au niveau national par "l'élargissement des fonctions" de l'État, et au niveau international par l'introduction de la règle de droit dans les relations entre les peuples. Voilà pour l'esprit.

Ensuite, et on l'a dit et redit, l'ordre d'après-guerre a été construit sur les ruines du passé^[3]. C'est un ordre qui est né d'un double traumatisme: le premier, c'est qu'en dépit des idéaux universalistes qui étaient les leurs, les démocraties n'avaient pu empêcher le monde de sombrer dans la barbarie; le second, c'est qu'en dépit de ses prétentions, le capitalisme libéral avait fait la preuve que laissé à lui-même, il n'apportait que chaos et injustice. Dans ce contexte, la tâche qui attendait les gouvernements après-guerre ne pouvait être simplement de reconstruire le monde

en s'en remettant, comme on avait cru pouvoir le faire au lendemain de la première guerre mondiale, au laisser-faire, au libre-échange et à la seule bonne volonté des nations[4]. Il fallait davantage; il fallait faire du passé *tabula rasa*, rebâtir le système existant sur des principes nouveaux, au nom de ce qu'il s'agissait de sauver: la civilisation, autrement dit la démocratie et la liberté[5]. Oublier ceci, c'est oublier que ce qu'il s'agissait de faire c'était, d'une part, d'inventer une troisième voie entre le capitalisme instable et inégalitaire et la tyrannie des régimes autoritaires, et d'autre part, de mettre en place un ordre normatif qui permette à chaque État de poursuivre les objectifs qu'il jugeait légitimes dans un environnement international qui soit sécuritaire pour tous.

De plus, en pratique, la mise en place de l'ordre d'après-guerre fut le résultat de nombreux compromis, tous sans doute aussi insatisfaisants les uns que les autres. Ceci n'enlève cependant en rien au fait que ces compromis n'auraient pu être réalisés si on n'avait pas eu alors le sentiment que les causes qui avaient plongé le monde dans le chaos pouvaient être définitivement et une fois pour toutes éliminées[6]. Sur les voies à prendre, les points de vue divergeront, ce que viendra d'ailleurs consacrer la guerre froide. Mais les causes du chaos dont le monde venait de sortir ayant été clairement identifiées, de ces dernières on fit des causes universelles, avec le résultat qu'une fois celles-ci éliminées, il n'y avait aucune raison de ne pas croire que le monde était définitivement entré dans l'âge de la Raison.

Enfin, critiqué de toute part, aujourd'hui plus que jamais, cet ordre a pourtant à son actif plusieurs résultats notables. J'en retiendrai quatre. Tout d'abord, il aura permis aux économies nationales et à l'économie mondiale de se reconstruire sur des bases beaucoup plus saines que cela n'avait été le cas au lendemain de la première guerre mondiale. Ensuite, qu'il en soit directement la cause ou non, c'est un ordre qui a ouvert une ère de croissance économique vigoureuse et stable accompagnée d'une amélioration substantielle et plus ou moins équitable des niveaux de vie des populations, du moins à l'intérieur du bloc occidental. Le troisième de ses résultats, c'est d'avoir, en institutionnalisant la coopération entre les pays, du moins là encore entre les pays industrialisés, largement contribué au rapprochement des peuples et des cultures. Enfin, ce qui n'est pas le moindre de ses résultats, en faisant de la liberté de commercer, de la même manière qu'on fera du plein-emploi un droit sur le plan interne, on allait donner une impulsion sans précédent aux échanges internationaux. Les relations économiques internationales allaient permettre une expansion sans précédent des échanges, ce qui ne sera pas sans avoir de nombreux effets positifs en retour, que ce soit sur le niveau de vie des populations ou sur la coopération entre les peuples.

Sur chacun des points que je viens d'évoquer - ou sur d'autres d'ailleurs que j'ai volontairement laissés dans l'ombre^[7]-, il y aurait lieu de revenir plus en détail, et surtout d'être beaucoup plus nuancé que je ne le suis, mais je n'entends pas en dire davantage, sinon peut-être insister encore sur le fait que cet ordre qui nous paraît aujourd'hui d'un autre âge a été conçu de manière beaucoup plus cohérente qu'on ne le croit généralement.

II.- L'ÉTAT GARANT DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Donc, comme je viens de le dire, de l'État, on voulut qu'il fût le garant du progrès économique et social. Essayons de préciser un peu plus en détail ce que l'on peut entendre par-là. Je développerai trois idées. La première, c'est celle de *modernisation des institutions*; la seconde, c'est celle de *compromis social*; et la troisième, c'est celle de séparation des domaines privés et publics à l'intérieur du périmètre national.

On ne peut parler ici de l'État, que, comme tout le monde et faute de mieux, j'appellerai providence, sans évoquer le nom de Keynes. Non sans raison comme chacun sait. Son nom est étroitement lié aux politiques économiques et sociales d'après-guerre. L'influence intellectuelle qu'il exerça sur des générations d'économistes et de politiciens fut décisive. On ne lui doit ni l'économie mixte ni la sécurité sociale, mais on lui doit par contre d'avoir rendu possible leur opérationnalisation. Dans l'opérationnalisation de ces politiques ainsi que dans la mise en place d'un double système, d'économie mixte et de sécurité sociale respectivement. Parler de système keynésien n'est peut-être pas non plus l'expression la plus appropriée, mais la formule a ses mérites, entre autres celui de souligner le fait que, pour aussi variées que furent les politiques économiques et sociales d'un pays à l'autre, et ce, y compris dans les pays en développement, celles-ci se sont inscrites à l'intérieur d'un modèle commun, et ses paramètres, centrés qu'ils étaient sur le plein-emploi et la sécurité du revenu étaient keynésiens.

Cela dit, parler du double système d'économie mixte et de sécurité sociale comme d'un système keynésien appelle plusieurs commentaires. Je me limiterai à trois.

Tout d'abord, comme nous le rappelle Shonfield:

"Il reste que si l'évolution du capitalisme à l'ancienne mode vers le capitalisme à la nouvelle mode n'avait dépendu que d'une conversion intellectuelle au système keynésien, elle aurait eu peu de chances d'aller aussi loin. Après tout, nous avons eu maintes fois depuis la guerre l'occasion de constater que les gens en place, croyant s'être pénétrés des vérités économiques keynésiennes appliquaient en cas d'urgence une politique différente et souvent opposée à elle. Ce qui est caractéristique de la période d'après-guerre, c'est que diverses forces indépendantes se sont conjuguées pour accroître les moyens de régulation de l'économie, tout en maintenant le volume de la demande à un très haut niveau.

Les gouvernements ont ainsi eu le temps d'étudier les interventions les plus appropriées sans provoquer de désastre au cours de cet apprentissage" (SHONFIELD, 1967, p. 64).

Ensuite, l'idée selon laquelle il paraissait possible de réaliser le plein-emploi sans pour autant tomber comme le craignaient certains dans le "dirigisme", "planisme", "collectivisme" et autres expressions à la mode, n'était pas nouvelle en soi. Elle était déjà attestée dans les années trente par l'expérience du New Deal aux États-Unis[8]. La guerre venant balayer les dernières hésitations sur le rôle que devrait jouer l'État dans l'économie, c'est presque tout naturellement vers ce dernier que l'on se tournera pour résoudre les problèmes que pouvait poser le passage de l'économie de guerre à l'économie de paix, puis par la suite, ceux qu'allait poser le maintien d'une croissance économique régulière équitable. Ce que viendraient légitimer Keynes[9], Beveridge avec son fameux livre blanc sur l'emploi (1944), et tous ces premiers grands keynésiens comme Hansen, Galbraith, Samuelson, etc., c'est, tout d'abord, l'idée que le plein-emploi n'était pas seulement économiquement possible, mais aussi politiquement réalisable, à condition toutefois que l'on procède à une évaluation correcte des problèmes et que l'on ait la volonté politique d'y remédier[10]. Mais c'était aussi et surtout l'idée qu'à l'intérieur du périmètre national du moins, le social était complémentaire de l'économique, pour des raisons qui tenaient à la nature même du circuit du revenu, mais aussi parce qu'il apparaissait clairement aux yeux de tous qu'il ne pouvait y avoir de croissance économique sans paix sociale, sans justice sociale.

Enfin, le plein-emploi n'aurait pu prendre l'importance qu'on lui accorda dans les priorités gouvernementales, si on ne lui avait attaché autant de valeur symbolique. En fait, le problème n'était pas tant de savoir comment réaliser le plein-emploi, ce qui au demeurant apparut rapidement beaucoup moins simple qu'on ne le croyait, ni de trouver les moyens d'arbitrer entre celui-ci et d'autres priorités économiques, que de définir les voies dans lesquelles devait s'engager l'État à l'intérieur d'un cadre normatif libéral. Figure emblématique d'une nouvelle modernité, le plein-emploi allait de la sorte très rapidement être perçu comme le symbole d'une société libérale qui se voulait à la fois prospère et juste. Aussi, ce que nous appelons *révolution keynésienne* ne fut pas seulement une révolution dans les idées, ce fut aussi une révolution dans les mentalités et dans nos représentations collectives dans les institutions. C'est peut-être ce que Keynes, mieux que tout autre, sut percevoir et traduire dans un langage économique qui fut suffisamment simple pour être compris du plus grand nombre et suffisamment articulé pour être opératoire d'un point de vue pratique.

De la reconstruction - modernisation - des institutions libérales, l'État devait être le pivot, du moins à l'intérieur du périmètre national qui était le sien. La nation, en tant qu'espace social de solidarité et d'organisation de la vie économique, deviendra de la sorte ce que je pourrais appeler l'unité opératoire d'un système qui devait trouver ultimement sa cohérence d'ensemble dans le système multilatéral des Nations Unies, ce "centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins

communes"[\[11\]](#) - la paix, la coopération, le développement de relations amicales, la reconnaissance des droits de l'homme, etc.

Il me semble qu'il faille insister sur cette idée d'espace national. Pour deux raisons: la première, parce que la représentation que l'on s'en fera se démarque profondément de celles qu'en avaient tant les libéraux que les nationalistes. La seconde, c'est que de cet espace, on en aura une vision intégrative, une vision que l'on peut considérer comme étant à mi-chemin entre la vision atomistique des premiers et la vision organiciste des seconds.

Je serai direct, et en cela je n'apprendrai sans doute rien à personne, les économistes classiques (et néoclassiques) n'ont jamais trop su quoi faire de la nation. Dans la vision cosmopolite qui était, et est toujours la leur, ils ont toujours eu tendance à voir le monde comme un tout que viendrait unifier le marché. Le monde étant divisé en États souverains, ces derniers ne seraient, au mieux, que les parties, c'est-à-dire autant d'unités élémentaires d'un vaste ensemble en devenir. Les échanges se développant entre les nations, celles-ci ne sauraient être que toujours plus solidairement liées les unes aux autres, chacune d'elles trouvant la place, la case qui lui revient dans cette grande matrice de l'organisation du monde qu'est la division internationale du travail. Dans la perspective classique, les lois qui gouvernent les relations économiques entre les nations ne sont que des lois particulières qui viennent étendre et compléter celles qui gouvernent les relations économiques à l'intérieur d'une nation. Entre la division internationale du travail et celle que l'on retrouve à l'intérieur des nations, il ne peut y avoir qu'une différence de niveau; les deux devraient se fondre l'une dans l'autre au fur et à mesure que s'ouvrent les frontières et que sautent les barrières artificielles à la circulation des marchandises que sont les frontières nationales.

Vide de tout contenu, "étendue sans âme" dirait Byé (1965), la nation, simple unité territoriale, n'est rien d'autre dans cette représentation du monde, comme on l'a souvent dit, qu'un parc de facteurs de production. Il convient cependant de souligner deux choses. Tout d'abord, l'analyse classique du commerce international n'a jamais été satisfaisante, pour la simple et bonne raison qu'elle n'est que la transposition à l'échelle des nations de la relation d'échange qui lie les individus entre eux à l'intérieur de chacune des nations. Cette démarche ne fut pas sans conséquences puisqu'elle permit aux économistes, sous le couvert de l'existence d'un principe organisateur général de la vie économique, l'échange, de dissocier l'économique du social à l'interne, les relations économiques des autres types de rapports entre les nations à l'externe. Cette démarche ne prend toutefois sens qu'en autant que l'on admette que ce qui se passe à l'interne et à l'externe participe du même mouvement qui pousse les sociétés à se dissoudre, sur le plan économique, dans un système unique régi par les seules lois de l'échange et de la concurrence. Dans l'immédiat, l'analyse conduit cependant à reconnaître l'existence de deux sous-systèmes, un sous-système national et un sous-système international, que l'on n'est jamais vraiment parvenu à souder ensemble. On verra

plus loin, dans la troisième partie, les problèmes qu'une telle coexistence peut poser sur le plan de la cohérence et de la convergence des règles.

D'autre part, pour aussi fragiles que soient les constructions théoriques des économistes libéraux, il ne faudrait cependant pas perdre de vue le fait que ceux-ci ont toujours cherché à développer un discours scientifique qui fût en harmonie complète avec leurs certitudes. La première de ces certitudes, c'est que la richesse des nations est toujours beaucoup mieux assurée en laissant aux individus la liberté de poursuivre les intérêts qui sont les leurs. La seconde, c'est que la meilleure façon d'assurer la paix entre les peuples, c'est de faire en sorte que, commerçant entre eux librement, se développent ainsi des liens d'interdépendance[12]. C'est ce que rappelait encore récemment Krugman. Le libre-échange, nous dit-il en substance, n'est pas nécessairement une option de premier rang (*first best*), notamment lorsque nous nous trouvons en situation de concurrence imparfaite, mais quels que soient les problèmes que soulève une telle situation, il n'en demeure pas moins que celui-ci "constitue une très bonne, voire parfaite, politique économique, alors que chercher à en dévier d'une manière sophistiquée finira probablement par faire plus de mal que de bien" (KRUGMAN, 1994 [1993], p. 27). Et celui-ci d'ajouter: "ils (les pays) devraient s'en tenir au libre-échange plutôt que d'essayer quelque chose de compliqué qui pourrait les conduire tout droit à ouvrir une brèche dans leur coopération" (KRUGMAN, 1994 [1993], p. 28)[13].

La crise est venue remettre en question la première de ces deux certitudes - pas la seconde cependant -, ou, tout au moins, est-elle venue montrer les limites du laisser-faire comme option de premier rang, pour paraphraser Krugman. Elle est aussi venue profondément remettre en question la vision atomistique d'une société qui devait trouver son harmonie collective dans l'équilibre naturel des marchés. C'est entre autres pour cette raison que les schémas keynésiens seront si importants: non seulement nous donnent-ils, avec le circuit économique du revenu, une autre représentation de l'organisation économique de la vie en société, mais, s'appuyant en cela sur la relation macro-économique qui unit la demande à la production, les gouvernements se trouvent-ils à avoir une vision très fonctionnaliste d'un plein-emploi qu'il s'agit de réaliser et de préserver en manipulant la demande.

On a souvent reproché à ce système, et au régime d'économie mixte qui en découlera, d'incliner vers le dirigisme et l'autarcie. Formulées de la sorte, ces deux critiques ne me paraissent pas vraiment fondées. Elle le seraient si, effectivement, il avait été de l'intention des gouvernements, sous le couvert d'un néo-nationalisme quelconque, de planifier de manière directive l'économie et de couper cette dernière des grands courants économiques internationaux[14]. Je n'irai pas jusqu'à dire que les idées de planification et d'isolation économique n'ont pas eu une certaine audience, au contraire, mais il me semble que, pour des raisons qui tenaient au cadre normatif lui-même, on ne pouvait aller très loin dans ces deux directions. Il est clair toutefois qu'en recentrant les politiques publiques

sur l'espace national, on se trouvait à faire de celui-ci un espace organisé et de l'État un acteur privilégié, puisque c'était par lui que devait dorénavant passer la résolution des conflits et la correction des défaillances qu'entraîne inévitablement l'organisation privée d'un tel espace[15].

Dans le système nationaliste, on le sait, la nation est assimilée à un organisme vivant. Selon cette doctrine - organiciste -, la nation a une existence en soi, indépendante des parties qui la compose, ce qui conduira très rapidement les partisans de cette doctrine, premièrement, à cristalliser dans l'État "l'esprit de la nation", deuxièmement, à idéaliser la nation et à lui prêter une mission universelle, rédemptrice de l'humanité, et, troisièmement, à définir le territoire national lui-même comme un être vivant, qui, comme tout être vivant, a besoin d'espace vital[16]. Les projets de construire un ordre universel autour des États ont toujours échoué, dans la mesure où, comme nous le rappelle Coulmas (1995) à propos de Fichte, une telle philosophie de l'histoire vide de tout sens la vision universaliste du monde en projetant celle-ci sur sa propre nation idéalisée. Il y a une leçon à tirer de cette remarque et de la manière dont on voudra construire dans l'après-guerre un ordre universel à partir des nations, mais, pour le moment, je ne veux pas y insister.

Reconnaissons-le: la vision holistique qui sous-tend le système keynésien est loin d'être totalement exempte d'organicisme. Il ne saurait en être autrement dans la mesure où, tel qu'est construit le système, l'État se confond avec la nation, ce qui revient à admettre par voie de conséquence, que si la nation doit retrouver sa cohésion économique et sociale, ce ne peut-être qu'au travers de l'État. Mais, et c'est en ce sens que ce système, que j'appelle keynésien, se démarque de la tradition organiciste, s'il revient à l'État de veiller à la prospérité et à la sécurité de la nation, c'est dans la mesure où le sentiment d'appartenance à cette dernière se fonde lui-même sur un réseau de solidarités économiques et sociales dont la préservation demande de trouver une autre voie que la voie "naturelle" de l'harmonie des intérêts. Et c'est cette image que va nous donner l'État-providence, l'image d'une société qui doit trouver, retrouver devrais-je dire, par son intermédiaire une cohésion - économique et sociale - que vient remettre en question à tout instant la poursuite des intérêts individuels.

Le mot intégration[17] a largement été utilisé depuis la guerre, à commencer par les sociologues et par les spécialistes du régionalisme. C'est un mot dont le sens est beaucoup plus fort que celui d'interdépendance, tiré de l'échange. Le concept d'interdépendance est utilisé, en économie notamment, pour rendre compte des effets d'interaction réciproque - le plus souvent asymétriques - qui existent entre des unités qui, pour être liées entre elles par l'échange n'en restent pas moins distinctes[18]. Par contre, le concept d'intégration introduit une autre idée: celle d'union, de fusion, de cohésion. Comme le souligne Maurice Byé à propos de l'intégration régionale européenne, intégrer ce n'est pas simplement juxtaposer des économies à l'intérieur d'un même ensemble, c'est fondre ces économies dans un seul et même ensemble, n'en faire qu'un seul et même ensemble.

Myrdal me donnera l'occasion de revenir un peu plus loin sur la difficile application de cette notion dans le domaine des relations internationales. Pour le moment, je me limiterai à sa seule application au cadre national. L'expression "intégration" est loin d'être parfaite mais elle me semble de beaucoup préférable à celle d'interdépendance, dans la mesure où c'est dans cette direction que va se déployer l'engagement de l'État à l'intérieur du nouveau cadre normatif qui sera le sien. Sur le plan économique tout d'abord, lorsqu'il s'agira pour lui d'orienter la croissance économique, d'en stabiliser le cours et d'en assurer la juste répartition des fruits; sur le plan social ensuite, lorsqu'il s'agira d'assurer la société contre le risque, de mettre en place des systèmes collectifs de sécurité.

Le plan, a dit un jour Pierre Massé (1965), c'est "l'anti-hasard". La formule, aujourd'hui oubliée, est pourtant fort judicieuse. Polanyi va encore plus loin dans *La Grande Transformation* (1983), préférant, quant à lui, parler de "réencastrement" de l'économie dans le social. Parce que c'est bien de cela dont il s'agit: l'État doit être à la fois l'anti-hasard et le véhicule des solidarités économiques et sociales. Et j'ajouterai que c'est ce qu'il fut dans une très large mesure, du moins jusqu'au tournant des années quatre-vingts. Cela dit, pour en arriver là, il fallait que deux préconditions soient remplies. La première, c'était qu'il fût possible de tracer une certaine ligne d'étanchéité entre ce qui devait relever de l'intérêt privé et ce qui devait relever de l'intérêt public; la deuxième, c'était qu'il fût possible d'en tracer une seconde, entre le marché national et le marché international.

Construit autour de la nation et de l'État, le modèle keynésien se trouvait ainsi à réconcilier la première avec le marché et à donner au second une légitimité nouvelle qui allait au-delà de la conception libérale que l'on en avait jusque-là. Mais pour dire les choses autrement, il fallait, pour que le modèle devienne opérationnel, que l'on s'entende sur la nature d'un double compromis historique. Le premier compromis, c'est à l'intérieur même de la nation qu'il s'agissait de l'établir, entre les acteurs sociaux ou du moins entre les grands acteurs de la vie économique et sociale. C'est ce compromis social que viendra consacrer le système de tripartisme, véritable pierre angulaire de tout ce qui se mettra en place, dans l'espace national que ce soit sur le plan économique ou sur le plan social[19]. De là, soit dit en passant, le reproche, en partie fondé, que l'on fera souvent à l'État-providence d'avoir introduit une forme renouvelée de corporatisme social et de collaboration de classe[20]. Le second compromis, c'est à l'extérieur des nations, entre les nations qu'il fallait l'établir. Ce compromis, multilatéral, c'est dans le système des Nations Unies qu'il devait trouver sa consécration, ce sur quoi je reviendrai plus loin. Pour le moment, voyons plutôt ce qu'il en est de ce compromis social.

Ce compromis sera toujours très fragile. Et il ne pouvait en être autrement, dans la mesure où il posait deux questions. La première était de savoir jusqu'où pousser l'intervention de l'État, ou, pour dire les choses autrement, comment préserver le délicat équilibre entre ce qui devait relever de l'intérêt privé d'un côté, et ce qui

devait relever de l'intérêt public, de l'autre. La seconde était de savoir comment et jusqu'où il était possible d'isoler le marché national du marché international, ou, pour dire là encore les choses autrement, comment préserver l'équilibre entre l'engagement social de l'État sur le plan interne et les engagements souscrits sur le plan externe. Ces deux questions furent à toutes fins pratiques éludées. Les poser et y répondre aurait conduit à engager le débat là où l'on ne voulait justement pas l'engager, c'est-à-dire sur ce que l'on entendait exactement par "intérêt public" et par "intérêt national"[\[21\]](#). Je serai plus direct encore, ce n'est que de manière très fonctionnaliste et de façon très pragmatique que l'on parvint à réconcilier ce qui devait finalement s'avérer totalement inconciliable, l'intérêt privé avec l'intérêt public d'un côté, l'intérêt national avec l'intérêt de toutes les nations, de l'autre. On est ici en terrain connu, aussi n'insisterai-je pas. Par contre, et c'est sur ce dernier point que je voudrais clore cette première partie de mon exposé, j'aimerais seulement revenir sur le Livre blanc sur l'emploi de Beveridge pour montrer à quel point la vision que l'on pouvait se faire de l'intérêt public et de l'intérêt national à l'époque était empreinte d'idéalisme.

On connaît l'importance du Livre blanc et l'impact qu'il a pu avoir, à commencer au Canada[\[22\]](#). C'est la raison pour laquelle il faut y revenir. Or que dit le Livre blanc? En substance ceci: premièrement, qu'il est possible de réaliser le plein-emploi tout en sauvegardant la liberté individuelle; deuxièmement, que le principe qui doit guider les gouvernements est de "réserver uniquement les choses que l'État seul est capable de faire ou qu'il peut mieux faire que n'importe quelle autorité locale ou que n'importe quel citoyen ... et de laisser à ces compétences tout ce qu'elles peuvent faire aussi bien ou mieux que l'État" (BEVERIDGE, 1944, p. 36); troisièmement, qu'il revient à chacun d'agir dans l'intérêt commun, ce qui ne fait aucun doute dans son esprit dans la mesure où "la conclusion générale est que le degré de liberté dans les affaires qui peut être laissé à des instances indépendantes de l'État, sans que soit mise en péril la politique de la pleine occupation, dépend de la responsabilité et de l'esprit public dans lequel ces libertés sont exercées. Il n'y a aucun doute que cette responsabilité et cet esprit public ne soient prêts à se manifester dans l'avenir" (BEVERIDGE, 1944, p. 37). Quant aux moyens pour parvenir au plein-emploi, ils passent d'abord et avant tout par le budget et les dépenses publiques, par le contrôle de la localisation de l'industrie et l'organisation de la mobilité du travail ensuite[\[23\]](#).

En quelque sorte, c'est au sens des responsabilités et au civisme des citoyens, à la conscience sociale que fait appel Beveridge. De même, est-ce à l'esprit de coopération entre les États qu'en appelle Beveridge pour réaliser le plein-emploi à l'échelle mondiale, ce sur quoi il revient dans la sixième partie de son rapport. Sur ce point, Beveridge n'insiste guère, sinon sur le fait qu'il revient d'abord et avant tout à chaque État de réaliser le plein-emploi chez lui, de prendre ou d'accepter les mesures nécessaires pour équilibrer ses comptes avec l'extérieur et de respecter ses engagements en matière de commerce. Mais que se passe-t-il par contre si ces mêmes citoyens n'entendent pas aller dans cette direction? La réponse, Beveridge nous la donne, et je le cite textuellement:

"D'après le point de vue exprimé dans ce Rapport, on peut réaliser effectivement la pleine occupation tout en confiant la direction de l'industrie à l'entreprise privée. Les propositions faites dans ce Rapport sont basées sur ce point de vue. Mais, si contrairement à ce point de vue, le raisonnement montrait que l'abolition privée des moyens de production est nécessaire pour la pleine occupation, il faudrait procéder à cette abolition" (BEVERIDGE, 1944, p. 22).

Cette phrase aurait de quoi faire frémir tout bon libéral si nous la prenions au premier degré. Beveridge n'en n'appelle pas à l'État comme pourrait le faire un tenant du nationalisme organiciste, c'est-à-dire dans la perspective où il s'agirait de retrouver au travers de celui-ci l'esprit, l'âme de la nation, mais dans la perspective où ce que l'on attend de lui, c'est qu'il soit le gardien de l'ordre public et moral que vient continuellement menacer et remettre en question la poursuite des intérêts particuliers, quitte s'il faut, et si cela s'avère nécessaire, à aller jusqu'à abolir la propriété privée des moyens de production[24]. À cet égard, Beveridge ne se démarque guère de Keynes lui-même et de la vision éthique qui est la sienne[25]. Mais cette vision éthique dont il est question ne s'inscrit pas dans une tradition socialiste. Elle la croise certes, mais elle s'inscrit davantage dans la conception aristotélicienne, non exempte d'élitisme d'ailleurs, d'une économie, d'une société qui se doit de se protéger contre elle-même et se préserver des conséquences néfastes auxquelles conduisent inévitablement les égoïsmes privés, à commencer par ceux des marchands. C'est cette vision éthique qui, à mon avis, transcende l'ordre de raison que cristallisera l'État, et ce, même si, pour opérationnaliser cet ordre de raison, c'est au fonctionnalisme, pour des raisons pratiques qu'il faudra faire appel. Il ne s'agit pas, entendons-nous bien là-dessus, pour l'État de se substituer au marché et à l'intérêt privé, ni même de les freiner, mais plutôt d'en éviter les excès et les dérives qui découlent de la poursuite des intérêts égoïstes.

Je n'en dirai pas davantage sur l'État-providence. Mon but n'était pas d'entrer dans tous les détails de son opérationnalisation, mais de montrer en quoi la conception que l'on en aura s'inscrivait dans la vision intégrative d'une société dont il revenait à chaque État, à l'intérieur de l'espace territorial était le sien, de veiller au bien-être de tous ses membres, que ce soit sur le plan économique ou sur le plan social. Dans cette perspective, le plein-emploi ne pouvait être considéré que comme un droit, au même titre que devait l'être le droit à la santé, à l'éducation, au logement, etc. Passons maintenant au second niveau, le niveau inter-national.

III.- L'ORDRE DES NATIONS

Si le nom de Keynes est associé à l'État-providence, il est bien difficile de ne pas associer celui des États-Unis à l'ordre multilatéral d'après-guerre. Leur détermination fut en la matière sans faille, ce qui sera d'autant plus remarquable que leur propre isolationnisme n'avait pas été sans contribuer, comme on sait, au chaos mondial de l'entre-deux-guerres. Leur leadership, les États-Unis le tireront bien sûr de leur puissance, ce que, hormis l'U.R.S.S., aucun autre pays ne pouvait

leur contester, mais ils le tireront, ce que l'on ne souligne pas suffisamment à mon avis, aussi du fait qu'ils aient eu très tôt eu une vision relativement claire des formes que devait prendre la reconstruction du monde une fois la guerre gagnée[26]. Parler de l'ordre international comme d'une Pax americana est exagéré et réducteur, mais il n'en demeure pas moins que cet ordre fut, dans ses grandes lignes comme dans ses grands principes, leur oeuvre, et ce, même si le résultat final fut en deçà de leurs attentes et davantage pour eux, une source de frustration par la suite qu'une source de satisfaction. À cet égard, il faut mettre au crédit de l'administration Roosevelt d'avoir réussi là où son illustre prédécesseur W. Wilson avait échoué et, en particulier, d'avoir su associer les autres grandes puissances à leur projet, à commencer par la Grande-Bretagne et l'URSS, et surtout de ne pas avoir attendu la fin de la guerre pour l'opérationnaliser. Cette première remarque d'ordre général me conduit à en formuler une seconde.

Les principes qui guidèrent les États-Unis tout au long des négociations avec les autres pays de l'Alliance, étaient, dans le fond, peu nombreux. Du point de vue qui nous intéresse (c'est-à-dire du point de vue économique) on les retrouve de manière plus ou moins explicite dans tous les accords signés, que ces accords fussent bilatéraux, multilatéraux et, par la suite, régionaux. Pour aller au plus court, j'en retiendrai quatre: premièrement, les accords signés devaient engager tous les pays ou, du moins, engager un nombre suffisamment grand de pays-clés pour pouvoir par la suite être étendus *de facto* à l'ensemble des pays de la planète; deuxièmement, ils devaient avoir une portée universelle, ce qui excluait *de facto* les accords régionaux et toute forme de régionalisme quel qu'en soit le contenu; troisièmement, ils devaient être institutionnalisés, ce qui, à toutes fins pratiques, faisaient des organisations internationales, qui devaient voir le jour, les gendarmes de la règle de droit entre les nations; et quatrièmement, l'ensemble des régimes particuliers (commerce, monnaie, travail, agriculture, etc.) devait relever d'une institution centrale, en l'occurrence ce qui deviendra le Conseil économique et social des Nations Unies, dont le rôle, sur le plan économique, devait être complémentaire à celui que devait jouer le Conseil de sécurité sur le plan du maintien de la paix et de la sécurité.

Je ne puis reprendre chacun des principes que je viens d'énoncer ni revenir sur la manière par laquelle les États-Unis procédèrent pour arriver à leurs fins. Tout ceci a fait d'ailleurs l'objet d'une abondante littérature. Par contre, et c'est ce sur quoi j'aimerais maintenant m'attarder, tous ces principes ne prennent sens qu'en autant qu'on les resitue dans un contexte international où il s'agissait là aussi d'introduire la raison. Mais, alors que, sur le plan domestique, il s'agissait, en son nom, de faire de l'État le vecteur des solidarités nationales comme je l'ai dit plus haut, sur la scène internationale au contraire, il s'agira plutôt de faire des organisations internationales des gendarmes, les gendarmes d'une société internationale qu'il s'agissait de policer par la règle de droit, à commencer dans le domaine économique. La perspective n'est plus du tout la même; ce n'est plus d'intégration ni de solidarités collectives dont il faut parler, mais de gestion pacifique et juridique des interdépendances à l'intérieur d'un système international de type

whestphalien. Cette manière d'aborder les problèmes internationaux aura deux conséquences: la première, de dissocier clairement les questions de sécurité économique sur la scène internationale des questions de sécurité économique sur la scène domestique; la seconde, d'introduire deux visions radicalement différentes, pour ne pas dire antagoniques, de cette sécurité, positive à l'interne; négative à l'externe.

Je m'explique sur ces deux points.

Nous l'avons vu, le projet de reconstruction nationale reposait notamment sur la possibilité de tracer une ligne de démarcation entre le marché national et le marché international. Le projet reposait aussi, et nous l'avons aussi souligné, sur la vision d'une économie mondiale qui devait être de plus en plus intégrée, par emboîtement et compénétration des économies nationales, au fur et à mesure que les échanges iront en se développant. De la sorte, l'économie mondiale ne devait pas être une sorte de "no man's land", mais au contraire un espace commun à toutes les nations. Comme espace commun, l'économie mondiale commandait la mise en place d'institutions particulières qui répondent à la fois aux préoccupations propres à chaque État participant et aux préoccupations d'une gestion commune d'une réalité nouvelle. Soit dit en passant, c'est la démarche qu'adopteront les pays européens qui s'engageront dans la voie de l'intégration communautaire mais aussi bon nombre de pays en développement.

Vu sous cet angle, les deux projets, le projet de reconstruction nationale autour de l'État-providence à l'interne d'un côté, le projet de reconstruction de l'économie mondiale autour d'un réseau centralisé d'organisations internationales de l'autre, devaient se rejoindre. Ils ne pouvaient d'ailleurs que se rejoindre et se compléter[27]. L'idéal de mettre le monde à l'abri du besoin, de l'injustice et de l'insécurité ne pouvait faire sens que si, parallèlement à l'élargissement des fonctions de l'État à l'interne, l'engagement de tous les États sur la scène internationale allait dans cette seule et unique direction. À l'inverse, les États eux-mêmes ne pouvaient poursuivre les objectifs "légitimes" qui étaient les leurs sans disposer des moyens et de la marge de manoeuvre nécessaires pour le faire, ce qui présupposait en retour, une coopération très étroite entre les États - ce que j'ai appelé plus haut le compromis multilatéral - et l'appui inconditionnel des organisations internationales en ce sens.

Pendant un certain temps, cette idéologie politique de la transcendance de l'État servit de source d'inspiration dans les débats internationaux. On en retrouve d'ailleurs très clairement l'esprit dans le plan monétaire de Keynes, voire dans les autres plans que celui-ci projetait dans d'autres domaines, notamment dans celui des marchés des produits de base, voire dans celui des mouvements de capitaux. On le retrouve également dans la *Charte de la Havane*[28] où il est d'ailleurs explicitement écrit que chaque État s'engageait "individuellement et collectivement avec les autres États à prendre toutes les mesures nationales et internationales qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par la *Charte des*

Nations Unies, particulièrement le relèvement des niveaux de vie, le plein-emploi et les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ..." (STERN, 1983, p. 99). Relire la *Charte de la Havane*, tout particulièrement le chapitre premier où sont exposés ses buts et objectifs, est tout à fait éclairant sur la grandeur des idéaux de cette époque[29], mais ce n'est pas ainsi que les choses se sont déroulées. Ce n'est pas cette voie qui fut prise[30] mais la voie plus traditionnelle d'une coopération intergouvernementale qui en appelait à l'idéologie économique d'une interdépendance entre les nations par le commerce que devait venir sanctionner la règle de droit[31], une règle de droit qu'au demeurant, il s'agissait de faire évoluer par une négociation collective institutionnalisée et permanente.

La perspective me semble ici fort différente de celle que j'évoquais plus haut, lorsque je parlais de "transnationalisation" de l'État et ce, pour trois raisons: premièrement, elle laissait aux seuls États la responsabilité de tout ce qui avait trait au bien-être des populations; deuxièmement, elle faisait de la sécurité économique internationale un domaine distinct de la sécurité économique interne; et troisièmement, elle faisait de la libération du commerce la raison d'être du droit économique international. En un mot, si le mot libération avait à l'époque une forte puissance évocatrice, le mot ne sera pas pris dans le même sens, dans les deux sphères où l'on voudra l'appliquer, dans la sphère domestique et dans la sphère internationale. Dans la première, il s'agissait, au travers de l'État, de libérer les populations des "à coups de production" et autres problèmes inhérents à toute économie de marché. Dans la seconde au contraire, il s'agissait au travers des organisations internationales de libérer les relations économiques internationales des aléas propres à un système construit sur le droit souverain des États.

Avant de clarifier ceci, je me permettrais de citer quelques extraits fort révélateurs d'un ouvrage publié en 1945, *La grande décision*. Le point de vue qui est exprimé est d'autant plus intéressant que son auteur, Shotwell, fut l'un des grands inspirateurs de l'ordre multilatéral d'après-guerre. Que dit Shotwell?

En substance, ceci:

- 1) "À la différence des problèmes de sécurité nationale et internationale, les problèmes du bien-être d'un peuple sont avant tout d'ordre intérieur" (SHOTWELL, 1945, p. 214);
- 2) "(...) on ne peut obtenir aucun progrès permanent dans les relations économiques internationales, si on ne leur donne pas l'appui d'une économie intérieure saine ou si elles affaiblissent les sauvegardes de la liberté dans la nation même" (SHOTWELL, 1945, pp. 214-215);
- 3) "Le bien-être d'un pays ne saurait être réalisé complètement par l'isolement économique, pas plus que sa sécurité par l'isolement politique" (SHOTWELL, 1945, p. 215);

4) "Tout cela conduit à cette inévitable conclusion que le seul bon chemin pour aller vers la prospérité sans cesse croissante que la richesse matérielle du monde permet, est d'entreprendre une réforme majeure, si ce n'est une révolution dans l'économie mondiale. Le XX ème siècle s'est bâti sur un système aussi dangereux dans le domaine économique que dans celui de la sécurité. Dans les deux cas, nous avons développé une pratique et une psychologie de conflits. Des barrières commerciales, plus hautes que la muraille de Chine, ont enserré les nations, grandes et petites. (...) Si nous devons avoir une paix totale, après la guerre totale, il nous faudra démobiliser notre économie comme nous aurons démobilisé nos forces combattantes. Faute de quoi, il est impossible de garantir une paix durable" (SHOTWELL, 1945, pp. 218-219).

Remarquons-le bien, Shotwell ne parle pas de libre-échange total - pas plus qu'il ne parle de désarmement total d'ailleurs - "mais seulement de la réduction et de la limitation des barrières opposées au commerce" (SHOTWELL, 1945, p. 219), et les mots qu'il utilise sont on ne peut mieux choisis: pour "échapper à la tyrannie du militarisme économique" (SHOTWELL, 1945, p. 220). Les sauvegardes de l'industrie et des travailleurs doivent être recherchées, nous dit-il encore, dans "la construction d'une communauté internationale plutôt que dans le particularisme étroit du passé" (SHOTWELL, 1945, p. 220).

On ne saurait être plus clair: Beveridge en appelle à la "conscience sociale"; Shotwell en appelle, quant à lui, à la "construction d'une communauté internationale". C'est ce que je retiens du texte de Shotwell: cette idée que, si les problèmes de bien-être des peuples relèvent du strict domaine de souveraineté des États, les problèmes économiques internationaux demandent d'être traités de la même manière que les problèmes de sécurité, c'est-à-dire dans le sens du "désarmement". Sans doute, tant pour Shotwell que pour Beveridge, n'y avait-il rien de contradictoire entre les deux projets, mais il n'en demeure pas moins qu'il y avait quelque chose d'on ne peut plus problématique que d'envisager la construction d'un ordre universel, à tout le moins un ordre de droit sur la scène internationale en dissociant les problèmes économiques nationaux des problèmes économiques internationaux. D'un point de vue pratique, cela pouvait se justifier; d'un point de vue théorique, cela se justifiait beaucoup moins. On ne pouvait à la fois en appeler à la conscience internationale des nations et, parallèlement, reconnaître la centralité nationale des politiques publiques. Mais, d'un autre côté, pouvait-on faire de l'État le vecteur des solidarités nationales et, en même temps, ne pas reconnaître la centralité nationale des politiques publiques? Deux facteurs permirent, temporairement du moins, de sortir de ce dilemme.

Le premier de ces deux facteurs, ce sera curieusement la Guerre froide et la menace que faisait planer le communisme. On sait que les organisations internationales virent le jour dans un contexte fort difficile, marqué, à la fois, par la division brutale du monde entre l'Est et l'Ouest sur une base idéologique et par une reconstruction des économies dévastées par la guerre qui s'avéra être beaucoup plus laborieuse qu'on ne se l'était imaginé. Je n'ai pas besoin de rappeler

le rôle que joua le plan Marshall à cet égard, que ce soit sur le plan économique ou sur le plan plus politique. Je n'irai pas jusqu'à dire que la Guerre froide et l'épouvantail communiste furent les seuls déterminants mais force est de constater que l'un et l'autre vinrent non seulement balayer les dernières hésitations que pouvaient encore avoir les gouvernements à s'engager dans la tierce voie du réformisme social et du plein-emploi, mais aussi nouer autour des États-Unis de solides réseaux d'alliances, ce qui leur permettra d'associer beaucoup plus étroitement que cela n'avait été le cas jusque-là les autres nations du bloc occidental au projet qui était le leur de reconstruire l'économie mondiale sur la règle de droit. La forte croissance des Trente glorieuses et le développement jusque-là sans précédent des échanges internationaux ne viendront que conforter un peu plus la conviction appuyée par l'évidence des faits, qu'il était possible de construire une société juste et prospère à l'intérieur du périmètre international, tout en respectant parallèlement l'engagement souscrit au lendemain de la guerre de libérer graduellement le commerce international des entraves que pouvait représenter à son développement l'existence de barrières tarifaires, voire non tarifaires. D'un autre côté, en subordonnant les questions économiques aux questions de sécurité sur le plan externe, les gouvernements se prirent aussi à croire qu'en dehors de quelques frictions passagères, le monde, du moins le monde du bloc occidental, était définitivement engagé dans la voie d'une intégration économique qui pouvait être menée aux trois niveaux à la fois, national, multilatéral et régional.

Le second facteur tient au fait que l'on associa très étroitement le projet de "judiciarisation", de "contractualisation" des relations économiques internationales à l'idéologie libérale d'un commerce qui, en liant de plus en plus étroitement les nations les unes aux autres, devait venir apporter à la fois un plus grand bien-être et une plus grande sécurité pour tous les peuples^[32]. L'ordre économique international fut un ordre libéral planifié, dans le sens où, assimilés à des individus, les États, juridiquement souverains et égaux entre eux, devaient être régis dans leur rapports par la règle de droit, de la même manière que devaient l'être les individus à l'intérieur de la société civile mais aussi être solidairement liés entre eux dans une relation d'interdépendance fondée sur l'échange.

La démarche, je le rappelle, partait d'un double constat. Le premier, c'était que, sans en avoir été les seules causes, le protectionnisme et les dévalorisations compétitives avaient largement contribué à la désintégration de l'économie mondiale dans l'entre-deux-guerres; le second, que l'une des erreurs du Traité de Versailles fut d'avoir ignoré les questions de sécurité économique et, partant, de ne pas avoir pu empêcher les guerres commerciales. L'opinion générale qui prévalait alors, particulièrement chez les Américains, qui avaient eu à pâtir des guerres commerciales et de la division impériale du monde, c'était que l'ingérence des États dans les relations économiques internationales ne pouvait être qu'une source de friction et de rivalité entre les nations et que la meilleure façon d'ancrer solidement la paix et la sécurité était encore de faire en sorte que le commerce puisse se développer librement entre les peuples, créant ainsi entre eux les liens

indissolubles d'une prospérité économique commune et partagée. Le libre commerce devait être le bien commun de tous les peuples, au même titre que la paix. Mais remarquons-le bien, ce n'est pas Keynes que nous retrouvons ici, Keynes et sa vision intégrative de la société civile, mais Montesquieu, Adam Smith et tous ceux pour qui commerce et civilisation vont en se renforçant mutuellement.

Curieusement, alors que le double mythe du marché autorégulateur et de l'harmonie naturelle des intérêts avait été remis en question dans les affaires domestiques ainsi que nous l'avons vu plus haut; dans les affaires internationales au contraire, ces deux mythes ne seront aucunement ou si peu remis en question. On en restera en la matière à la vision positive d'un commerce porteur de progrès pour l'humanité, du moins à la vision que nous en donnait les classiques, c'est-à-dire celle d'un commerce envisagé sous l'angle d'un échange réciproque de biens entre des partenaires égaux. Une fois la réciprocité des avantages dans l'échange admise, il n'y avait aucune raison de ne pas admettre que le commerce international fût à l'avantage de toutes les nations participantes, et par voie de conséquence, que non seulement toutes les nations étaient égales dans l'échange, mais aussi que l'échange lui-même ne saurait être qu'équilibré.

Ce double mythe de l'égalité des nations dans le commerce et de l'équilibre - naturel - des balances commerciales sera, comme on le sait, durement mis à l'épreuve dans l'après-guerre, à commencer par les pays du Tiers monde. Il n'en demeure pas moins, et en la matière les choses n'ont guère changé, que c'est sur ce double mythe que les organisations économiques internationales construiront, en tant que gardiennes de la sécurité économique internationale, leur légitimité, la question étant dans leur cas de faire en sorte que l'égalité de traitement des nations soit reconnue et sanctionnée - principe de non-discrimination - et que chacune d'elle prenne toutes les mesures qui s'imposent pour équilibrer les balances commerciales[33]. C'est à ce niveau que l'idéologie économique de l'échange universel rejoint l'idéologie politique du pacte social: en faisant du pacte entre les nations une nécessité, tout d'abord; en lui apportant la dimension positive que cette dernière ne peut avoir, ensuite.

Je ne voudrais pas m'aventurer trop loin en la matière, mais il me semble que dans le projet universaliste qui sous-tend les Nations Unies, on retrouve, en partie du moins, l'idéologie de la société civile et du contrat social qui s'y rapporte. Selon cette idéologie, l'État tire sa légitimité du contrat social qui le lie à la société civile, moyennant quoi celui-ci assure à celle-ci ordre et sécurité. C'est une vue de l'esprit comme on sait, commode pour doter l'État d'une raison d'être dans une société individualisée et contractualisée. D'une certaine façon, c'est cette image du pacte social que l'on s'efforcera de transposer dans le domaine des relations internationales et de traduire en termes juridiques au travers de la reconnaissance de deux principes fondamentaux: celui de l'égalité en droit des nations, ce que l'on appellera dans les traités commerciaux l'égalité de traitement[34], pour le premier; celui de la subordination des droits nationaux au droit international, ce que

doivent venir sanctionner les traités internationaux, pour le second. En aucune manière, ne s'agit-il là de mettre en place des institutions à proprement parler supranationales, mais plutôt, en recourant à un artifice, celui de la société internationale, de contractualiser les rapports que peuvent avoir entre elles des nations souveraines[35].

Comme je l'ai dit plus haut, dans les années qui suivirent la mise en place des Nations Unies, nombreux furent ceux qui virent en celles-ci l'émergence d'une société supranationale -pensons à Mitrany ou à Haas par exemple -. Ce furent des thèses très en vogue à l'époque, d'autant que dans l'enthousiasme du retour à la paix, rien n'empêchait d'envisager l'évolution progressive des organisations internationales vers des formes de plus supranationales comme une évolution presque naturelle des choses. Il fallut rapidement déchanter dans la mesure où, pour les raisons que je viens d'invoquer, il ne s'agissait dans le fond que de sortir les relations internationales de l'état de nature "à la Hobbes" dans lequel elles se trouvaient jusque-là pour les faire entrer dans le domaine du droit. En un sens, c'était déjà un immense progrès, mais un progrès qui ne pouvait que révéler à un moment ou à un autre les propres limites, dans la mesure où, d'une part, n'étaient retenues comme unité décisionnelle et juridique que les nations, encore fallait-il définir qui était une nation et qui n'en n'était pas et, que, d'autre part, que la vision contractuelle que l'on entendait désormais avoir des relations internationales ne pouvait être que "négative".

Je me permets d'insister sur ce point parce qu'indépendamment du fait qu'il y avait forcément quelque chose de tout à fait contradictoire entre l'image du "despote bienveillant" que l'on pouvait se faire de l'État à l'interne et celle du gendarme que l'on se faisait des Nations Unies et de toutes les institutions s'y rapportant, il me semble que l'on s'est toujours trompé, y compris moi-même, lorsque, dans ce qui ce mettait en place au travers des accords de Bretton-Woods ou de ceux de la Havane, on a cru voir la transposition à l'échelle internationale du modèle interventionniste[36]. Je ne dis pas que cette dimension interventionniste n'était pas présente ni qu'il n'y avait pas une certaine volonté d'agir dans le domaine des relations économiques internationales pour corriger les inégalités et orienter les marchés. Je dis seulement que c'étaient là des aspects secondaires. Le système des taux de change fixes n'avait pour objet premier de contrôler les jeux du marchés mais d'empêcher les États de manipuler les taux de change comme ils l'avaient fait dans les années trente. Il en va de même de la *Charte de la Havane*, et encore davantage du G.A.T.T. . Dans un cas comme dans l'autre, et il me semble que c'est encore plus visible aujourd'hui avec le F.M.I. et l'O.M.C., l'objet des accords était de lier les États par la règle de droit et, ce faisant, de les empêcher de détourner en leur faveur les courants économiques internationaux, que ce fût en manipulant les taux de change, les tarifs douaniers, les subventions, les contingentements, etc..

IV.- UNE TRANSITION: MYRDAL

Il est clair qu'on ne pouvait à la fois avoir Keynes à l'intérieur et Smith à l'extérieur. Il y avait, à mon avis, une incompatibilité congénitale entre le projet de "réencastrer" l'économique dans le social à l'interne et celui de contractualiser les rapports entre les États à l'externe. Gunnar Myrdal fut l'un des premiers, à avoir clairement perçu le problème. Aussi, j'aimerais, avant de passer à la troisième partie de mon exposé, faire ici une transition et revenir sur les thèses que celui-ci défend. D'abord, parce qu'encore aujourd'hui, elles offrent matière à réflexion. Ensuite, parce que Myrdal aborde le problème de manière idéaliste, c'est-à-dire dans la perspective où il est possible d'envisager l'économie mondiale dans la même perspective que l'économie nationale, c'est-à-dire dans la perspective intégrative d'un espace mondial qui serait, à l'instar de ce que devrait être l'espace national, un espace de solidarité. Enfin, parce qu'à la différence de ce que nous voyons à l'heure actuelle, il ne s'agissait pas à l'époque de faire descendre le droit international dans le périmètre national mais de construire un ordre de droit au niveau international à partir des États eux-mêmes. Je reviendrais plus loin sur cette remarque mais auparavant, passons à Myrdal.

Lorsque Myrdal publie, en 1956, son ouvrage, *An International Economy*, le temps est à la désillusion et aux remises en question. Ceci permet sans doute de mieux comprendre son désabusement quant à l'avenir du système international[37]. J'ajouterai aussi que la critique de ce système à laquelle il se livre est fortement empreinte de moralisme, voire d'ethnocentrisme comme on le lui reprochera[38]. Ceci n'enlève en rien à la finesse de sa critique et à l'argument qu'il développe autour de la notion d'intégration. Cette notion, ce concept, est, comme tous les concepts que nous utilisons en économie, nous dit-il, un concept qui véhicule un certain nombre de valeurs[39].

Au niveau national, l'intégration économique apparaît comme un processus d'organisation sociale qui est allé dans le sens de la disparition des barrières économiques et sociales et dans celui d'une plus grande égalité des chances. Entendons-nous bien: Myrdal se place, comme Beveridge, d'un point de vue moral, et j'ajouterai d'un point de vue très keynésien. Mais, quoi qu'il en soit, ce qu'il considère comme fondamental, c'est le fait que nos sociétés ont évolué et progressé d'un point de vue économique et social. Elles ont gagné aussi en cohésion. Cohésion économique avec la libre circulation des biens des capitaux et des personnes; cohésion sociale avec la reconnaissance de l'égalité des chances et une redistribution plus équitable des richesses. Pour Myrdal, l'intégration apparaît au niveau national comme une sorte d'idéal à réaliser: "The economy is not integrated unless all avenues are open to everybody and the remunerations paid for productive services are equal, regardless of racial, social and cultural differences" (MYRDAL, 1956, p. 11). C'est un idéal, nous dit-il encore, qui s'enracine dans nos valeurs et que l'État moderne a largement contribué à réaliser en devenant ce qu'il est devenu dans l'après-guerre: providence. Au niveau

international maintenant, comment les choses se présentent-elles? Ou plutôt comment devraient-elles se présenter?

"International economic integration is the realization of the same ideal of equality of opportunity in the relations between peoples of different nations. If we hesitate to express it so clearly, it is only because we are further away from the goal and because, we of the rich countries are not yet prepared to accept in practice, even in a small measure, the consequences of the ideal of international integration" (MYRDAL, 1956, p. 13).

Le problème, nous dit Myrdal, c'est que, sur la scène internationale, "Nationalism is stronger than reason" (1956, p. 46). Si l'économie internationale est si peu intégrée, encore une fois dans le sens où celui-ci l'entend, c'est à cause de trois facteurs:

- 1) le faible niveau de cohésion sociale et de solidarité à l'intérieur des frontières nationales de nombreux pays en développement;
- 2) la technique de la coopération internationale qui reste primitive et peu efficace en pratique;
- 3) les préoccupations domestiques propres à chaque pays qui ont fini par détourner l'attention des populations des problèmes internationaux.

Tous ces facteurs, dans la mesure où ils empêchent de transposer sur la scène internationale les mêmes valeurs que celles que l'on retrouve à l'intérieur des pays développés, ne sauraient avoir qu'un effet[40]: celui d'entraîner la désintégration de l'économie mondiale.

Les institutions ont pour Myrdal autant d'importance que les jeux économiques, et l'État tout autant que le marché. Il y a, selon lui, interaction des causes, même s'il reconnaît que les facteurs économiques et la croissance jouent un rôle moteur dans le développement et le progrès des sociétés.

Il faut, pour que les sociétés progressent, de nouvelles règles, de nouvelles institutions. Pour que la mobilité et l'égalité des chances soient reconnues et valorisées, il faut que des institutions ayant pour norme ces deux idéaux aient été mises en place. Myrdal rejette, on s'en doute, le modèle type de l'école classique. C'est pour lui l'évidence des faits que, sur un plan national, les marchés et les systèmes de prix sont régulés par la communauté dans son ensemble et par les groupes d'intérêt. Pour que l'on avance vers l'intégration nationale, il faut que les citoyens aient pleine conscience de cette dernière, des facteurs qui la favorisent et des coûts et des sacrifices qu'elle demande, bref qu'ils aient le sentiment d'appartenance à une communauté donnée[41]. C'est ce sentiment d'appartenance à une même communauté qui n'existe pas sur la scène internationale, avec le résultat pour lui que si la machine, comme il l'appelle, de l'intégration nationale

agit depuis longtemps et se renforce. la machine de l'intégration internationale est faible, au point que l'idée d'internationalisme fait pour beaucoup partie de ces utopies abstraites que l'on peut souhaiter mais qui paraissent peu réalisables en pratique. Il ne peut y avoir de réelle intégration à l'échelle internationale s'il n'y a pas liberté économique ni égalité des chances; mais il ne peut y avoir non plus d'intégration à l'échelle internationale si les pays qui ont achevé leur intégration se comportent comme si leurs propres intérêts étaient supérieurs à ceux des autres.

L'État-providence est nécessaire, dans le sens où son avènement marque une étape importante dans l'histoire de l'humanité, mais l'hyper-développement de cet État-providence peut aussi conduire à des résultats contraires de ceux recherchés une fois que l'internationalisme est perdu en cours de route. Dénoncer les excès du nationalisme, nous dit encore Myrdal, ne signifie pas pour autant se ranger parmi les conservateurs et encore moins défendre le principe libéral du libre-marché. Cet internationalisme libéral qui consiste simplement à abolir les barrières est dépassé. Le problème se pose au niveau institutionnel. L'intégration nationale est un progrès pour l'humanité. Ce qu'il convient de faire, c'est de mettre en place à l'échelle internationale les structures institutionnelles qui véhiculent les mêmes valeurs que celles que l'on retrouve au niveau des États. La liberté rime avec progrès, l'efficacité avec solidarité. Ce qui est vrai au niveau national, l'est tout autant au niveau international.

En somme, et pour résumer la pensée de Myrdal, du point de vue universaliste d'où il se place, le monde est *un* ou il ne l'est pas; il ne peut y avoir d'intégration dans un monde divisé en États, sauf à admettre qu'il existe un principe organisateur qui lie ces États dans la poursuite du bien commun. De deux choses l'une: ou les idéaux que poursuivent les États sur la scène internationale sont les mêmes que ceux qu'ils poursuivent sur le plan domestique, ou le monde s'engage dans une voie qui ne saurait conduire à un moment ou à un autre qu'à l'affrontement et à la déconnexion. Comme je l'ai dit plus haut, il faut nuancer ce jugement: les gouvernements ont poursuivi le plein-emploi sur le plan domestique tout en s'engageant parallèlement dans la voie de la libéralisation des échanges. Qui plus est, on a longtemps considéré que ces deux formes d'engagement n'étaient pas antagoniques mais complémentaires, du moins tant et aussi longtemps que les gouvernements eurent le sentiment de pouvoir trouver un point d'arbitrage satisfaisant entre les deux, de la même manière qu'ils avaient le sentiment de pouvoir arbitrer entre l'intérêt public et l'intérêt privé. Mais, le problème n'est pas là: ce n'est pas à l'image d'un monde intégré que nous sommes renvoyés lorsque se met en place la règle de droit dans les relations internationales, mais à l'image d'un monde divisé en États souverains et dont il s'agit de gérer les interdépendances. Ce n'est pas le concept d'intégration qui sert de concept fondateur des organisations internationales mais celui d'interdépendance, ce qui irait donner un sens tout à fait particulier à leur mandat: celui d'être les gardiennes de la règle de droit, d'être, comme on le dira, les gendarmes du monde. On ne pouvait à la fois avoir une vision positive de la prospérité sur le plan interne et une vision négative de celle-ci sur le plan externe.

Comme je l'ai dit, Myrdal n'aborde le problème de l'intégration à l'échelle mondiale que dans une perspective constructiviste, à partir des États. Cette approche fut au coeur de tous les projets d'intégration régionale d'après-guerre, du moins de tous ceux qui entendirent, non sans difficultés d'ailleurs, aller au-delà de la seule libéralisation des échanges et mettre en place des institutions communes. La globalisation est venue brutalement modifier cette manière de voir les choses mais, comme j'entends le préciser maintenant, si cette dernière, en faisant sauter la ligne de démarcation entre le marché national et le marché international, est venue renverser les paramètres keynésiens des politiques publiques, peut-être est-elle aussi en train de faire tomber les dernières illusions sur la possibilité de mettre en place un ordre mondial stable et juste en se fiant à la seule bonne volonté des États. Il y a deux raisons à ceci: la première, c'est que la globalisation place les nations en rivalité les unes avec les autres; la seconde, c'est que, quoi qu'on en dise, ce sont encore et toujours les États qui sont au coeur des relations internationales.

V.- DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE À L'ÉCONOMIE GLOBALE

Jusqu'à présent, j'ai traité du rôle que devait jouer l'État dans la ré-intégration et l'épanouissement de la société civile à l'intérieur du périmètre national, puis de celui des organisations internationales dans la contractualisation des rapports entre les États, non sans souligner les limites d'une démarche qui présupposait une certaine étanchéité entre le marché national et le marché international dans le premier cas, et une certaine homologation entre l'égalité de droit et l'égalité de fait entre les nations dans le second. Venons-en maintenant aux problèmes que soulève la globalisation.

Il est devenu aujourd'hui courant et, disons-le, fort à la mode, d'accoler le qualificatif de "global" à peu près tout: au marché, à l'économie, à l'entreprise, à la production, aux formes que prend la concentration des entreprises, aux problèmes environnementaux, etc., non sans que le terme "global" ne prenne dans chaque cas des sens fort différents^[42]. Parler d'économie "globale", de "globalisation" ne porterait sans doute pas plus à conséquence que de parler d'économie internationale ou d'internationalisation, si au travers de cette sémantique nouvelle, aux contours très flous, on n'entendait pas traduire et exprimer "une réalité neuve mais confusément perçue" (MICHALET, 1994, p. 14). En fait, lorsque nous parlons de "globalisation", nous nous référons tout autant à la longue durée, c'est-à-dire à quelque chose qui s'inscrirait dans les grandes évolutions de l'économie moderne, qu'à la nouveauté, autrement dit qu'à un certain nombre de transformations d'ordre qualitatif majeures que connaîtrait l'économie mondiale à l'heure actuelle. Qu'est-ce que j'entends par là? Essentiellement deux choses. La première, c'est que nous ne pouvons avoir du phénomène une approche qui ne serait linéaire. La seconde, c'est que nous ne pouvons non plus nous limiter à la vision relativement simpliste selon laquelle, sous la pression des marchés, le monde ne ferait plus qu'un.

Comme phénomène de longue durée, la globalisation s'inscrit dans la droite ligne d'un double mouvement, au demeurant en interrelation l'un avec l'autre, qui pousse, pour le premier, les entreprises à étendre leurs activités à l'échelle planétaire, et, pour le second, les sociétés à se rapprocher toujours davantage les unes des autres, à commencer sur le plan économique. La notion de "globalisation" prendra des sens différents, selon que nous sommes renvoyés aux entreprises ou aux États.

Dans le premier sens du terme en effet, et sans qu'il en soit pour autant le synonyme, la globalisation s'inscrit dans une dynamique d'internationalisation de la production dont le vecteur principal ne saurait être que l'entreprise elle-même. L'entreprise n'est plus multinationale ou transnationale, elle est devenue globale, dans le sens où le monde, les marchés internationaux ne sont plus quelque chose qui leur serait exogène, mais au contraire un espace qui a atteint un degré suffisant d'homogénéité pour que celle-ci puisse déployer partout ses activités et, partant, faire du monde le champ de ses opérations. La définition la plus simple que l'on puisse avoir de la globalisation ici est celle qui consiste à définir, avec Levitt, la globalisation ou la mondialisation des marchés comme l'émergence de marchés mondiaux pour des produits de consommation uniformisés et l'émergence d'entreprises capables de répondre aux besoins de ces marchés.

Généralement, les auteurs ne vont pas aussi loin que Levitt dans la définition qu'ils nous en donnent, préférant parler comme l'on fait les rapporteurs du Symposium organisé par le Comité de l'O.C.D.E. à la fin de 1993, de "dernière phase de l'évolution des affaires internationales et de l'intégration de l'économie mondiale"[\[43\]](#). La définition est vague à souhait mais elle nous renvoie quand même à l'idée d'une évolution vers un monde de plus en plus intégré. Il est par ailleurs intéressant de relever que les participants à ce symposium ont retenu deux facteurs qui jouent un rôle particulièrement important dans la globalisation des entreprises. Le premier, c'est la technologie dont les développements multiples et rapides - particulièrement dans les domaines des transports, des communications et de l'information ainsi que dans l'organisation de la production - auront permis de réduire considérablement les distances et de mieux intégrer les activités des différentes unités de production entre elles. Le second, c'est la libéralisation et la déréglementation des échanges, qui s'étend désormais à tous les domaines de la vie économique: investissements, propriété intellectuelle, services, etc..

Dans le second sens du terme, la globalisation nous renvoie à l'idée d'interpénétration, d'imbrication croissante des économies les unes dans les autres. La globalisation est ici perçue comme un processus qui engage les États, les sociétés dans leur ensemble et non plus seulement les entreprises. Les entreprises restent au centre du processus, puisqu'avec l'institutionnalisation de la coopération entre les États, que ce soit sur une base bilatérale, régionale ou multilatérale, ce sont elles qui constituent le principal facteur de la globalisation dans ce cas. Mais, c'est d'espaces sociaux dont il s'agit; d'espaces plus ou moins homogènes qui

s'emboîtent les uns dans les autres comme autant de pièces d'un même puzzle ou comme autant de blocs d'un même jeu de construction[44].

À la lumière de ce que je viens de dire, il serait tentant d'en conclure que le monde, que ce soit celui des entreprises sous celui des sociétés, évoluerait vers son intégration progressive. Les choses me paraissent beaucoup plus complexes que cela. Ce dont il faut aussi prendre la mesure, c'est des transformations qualitatives qui accompagnent les phénomènes de longue durée. Loin de conduire à l'émergence d'un monde unifié, sanctionné par la règle du droit, ces transformations produisent au contraire des effets insoupçonnés, dont les deux principaux sont d'accentuer les différences entre les sociétés et d'introduire une concurrence systémique entre ces dernières. Ces effets, sans remettre en question la globalisation elle-même, n'en vont pas moins remettre en question les deux grands principes sur lesquels a été construit l'ordre d'après-guerre, à savoir pour le premier, que c'est de manière évolutive, par la négociation de tous les instants, que doit se construire l'ordre de droit, et pour le second, que les nations n'ont d'autre choix pour assurer leur prospérité et leur sécurité que de coopérer toujours plus étroitement entre elles.

Les transformations dont il est question sont multiples et protéiformes. Je me limiterai cependant à celles qui me paraissent être les deux plus importantes. Au niveau des entreprises[45] tout d'abord, la globalisation a deux effets: le premier d'amener ces dernières à internaliser progressivement les économies nationales, avec leurs différences et leur spécificité culturelle; et le second, de conduire à l'émergence et à la consolidation d'oligopoles mondiaux. Au niveau des États ensuite, les deux plus importantes sont, pour la première, que les systèmes juridiques nationaux se trouvent désormais placés en situation de concurrence, et, pour la seconde, que les considérations traditionnelles de puissance et de sécurité dans le contenu des politiques internationales des États reculent au profit des considérations économiques (BERGSTEN, 1992).

Précisons avant d'aller plus loin que la théorie classique, tout le monde le reconnaît aujourd'hui, ne nous est pas d'un très grand secours pour expliquer la globalisation. Le constat n'est pas nouveau, il avait déjà été dressé par les théoriciens de la firme multinationale et par ceux de l'économie industrielle. La théorie repose sur deux mythes que vient directement contester la globalisation, celui de la concurrence "parfaite" sur les marchés et celui de l'interdépendance des États. Loin de subir les conditions d'une concurrence préétablie, comme le voudrait la théorie, les entreprises s'efforcent au contraire de les modifier et de les détourner à leur avantage, avec le résultat qu'au lieu de rendre les marchés plus transparents - plus concurrentiels - et de gommer les différences nationales, la globalisation vient au contraire rendre les premiers plus opaques et accentuer davantage les secondes.

Cette vision du monde selon laquelle, il y aurait, d'un côté, les entreprises, soumises au mécanisme aveugle de la concurrence, et de l'autre, les États, engagés

dans la libéralisation complète des échanges qui n'aurait d'autre résultat que de les dissoudre dans un marché devenu universel, ne tient pas face aux réalités de la globalisation. Cette dernière, pour répéter ce que j'ai dit plus haut, vient introduire une nouvelle dynamique de concurrence entre les entreprises et entre les États, tout en poussant parallèlement à l'homogénéisation des conditions de production et à l'interpénétration des sociétés. Nous entrons ici de plein-pied dans le débat actuel autour des politiques stratégiques[46], où nous voyons resurgir, à une autre échelle, le problème que posent l'émergence et la consolidation de structures oligopolistiques, problème auquel vient s'ajouter celui que soulève le rôle de l'État dans la détermination des avantages compétitifs des entreprises. Nous sommes ici dans une zone grise où rien n'est vraiment défini, sinon que, dans un cas comme dans l'autre, les États se trouvent à disposer de solides arguments pour intervenir et ne pas en rester à l'approche conventionnelle préconisée par les grandes organisations internationales en matière de déréglementation et d'ajustement structurel[47].

L'émergence de structures oligopolistiques sur les marchés mondiaux est un phénomène notable qui ne va pas sans entraîner, on le sait, de nombreuses conséquences négatives, à commencer sur les consommateurs et sur les travailleurs. Mais peut-on pour autant empêcher la création d'entreprises de grande taille lorsque à la taille se trouvent associées les économies d'échelle et une meilleure capacité organisationnelle, deux avantages, dont peut profiter l'entreprise pour capter et accaparer des parts de marché supplémentaires? Ce dilemme n'a reçu jusqu'à présent aucune réponse satisfaisante, que ce soit sur le plan théorique ou sur le plan pratique. En fait, emportés par la pression internationale, les gouvernements ont, d'une façon désormais générale, davantage eu tendance à s'en remettre aux intérêts des producteurs qu'à ceux des consommateurs, ce qui les conduira très rapidement, à partir des années quatre-vingts, à assouplir les règles en matière de concurrence et à donner de plus en plus ouvertement leur appui aux grandes entreprises. Les arguments les plus fréquemment invoqués à cet effet sont celui de l'efficacité accrue, que les grandes entreprises tirent de l'effet de taille (économies d'échelles), et celui du contrepois, qu'il s'agit d'apposer aux pratiques jugées déloyales des autres partenaires commerciaux. Ainsi, de manière fort surprenante, assiste-t-on au retour en force des "champions nationaux" (DUNNING, 1993) et à l'émergence de situations tout à fait paradoxales où les gouvernements se trouvent à participer eux-mêmes au mouvement de concentration qui agite les marchés mondiaux, remettant ainsi en question les principes généraux sur lesquels ont été construits les systèmes légaux en matière de règles de concurrence.

L'autre retour en force, c'est celui de l'activisme économique. Contrairement à ce que peuvent affirmer certains auteurs (HARRIS, 1994; OSTRY, 1991), l'existence de particularismes nationaux (culture, langue, organisation de la production, traditions, législations etc.) n'est ni une "friction systémique" ni une limite en soi à la globalisation; ils participent de cette globalisation dans la mesure où il existe

une interrelation étroite entre les entreprises et le milieu dans lequel elles oeuvrent. Il ne s'agit pas simplement ici de reconnaître qu'il existe des différences nationales pour mieux en souligner l'artificialité, mais de reconnaître que ces différences sont aussi un élément important de la compétitivité des entreprises et que ce faisant, ces dernières se trouvent à accentuer et non à gommer ces différences, placés que sont désormais les différents systèmes nationaux en concurrence les uns avec les autres.

Dans quelle mesure est-il possible d'appliquer un concept micro-économique comme celui de compétitivité aux nations? C'est une question qui, pour beaucoup d'économistes encore, ne se pose même pas, même si pour préserver l'intégrité de la séparation de l'économique et du politique, il leur faut aller jusqu'à nier l'évidence des faits et ne voir, dans les interactions positives qui existent entre l'entreprise et son milieu, que le résultat heureux de cercles vertueux de croissance. Comme le rappellent pourtant l'O.C.D.E. (1992) et davantage encore le *World Competitiveness Report* avec son indice multicritères de compétitivité (GARELLI et LINARD DE GUERTTCHIN, 1995), on ne peut se contenter de définir la compétitivité d'une économie nationale comme étant une sorte de compétitivité moyenne ou collective des entreprises qui s'y trouvent et de repérer la position concurrentielle relative des pays les uns vis-à-vis des autres uniquement à partir d'indicateurs aussi limités que peuvent l'être les prix ou les coûts unitaires de production relatifs. La capacité d'accueil de l'investissement étranger, le niveau d'éducation et de formation de la main-d'oeuvre, le maillage des entreprises entre elles, la qualité des infrastructures, la taille, les particularités et le dynamisme du marché national, les dépenses en recherche et développement, etc., sont tout autant d'"externalités" que l'entreprise internalise et qui font qu'au bout du compte, il devient pratiquement impossible de distinguer, dans la création des avantages compétitifs, ce qui relève de sa dynamique organisationnelle de ce qui relève de la dynamique locale. C'est pour avoir clairement mis en lumière cette interaction entreprise-milieu avec son schéma du diamant de la compétitivité que Michael E. Porter (1990) doit le succès qu'on lui connaît, apportant ainsi, à son corps défendant[48], une légitimité nouvelle à des politiques stratégiques qui trouvent d'autant plus facilement leur raison d'être qu'il s'agit de créer un environnement économique favorable à la création et à la consolidation des avantages compétitifs, ce qui passe, à l'interne, par la création d'externalités positives pour les entreprises et, à l'externe, par l'appui qu'il s'agit de leur apporter pour ouvrir et accaparer les marchés.

La conséquence politique la plus directe sans doute de la globalisation, c'est que, maintenant que la ligne de séparation traditionnelle qui pouvait exister entre le marché national et le marché international est tombée, il n'est plus possible de délimiter les politiques qui seraient purement nationales de celles qui, par leur portée et leur incidence, seraient internationales. Comme l'ont très bien souligné Stopford, Strange et Henley dans leur ouvrage au titre fort révélateur, *Rival Firms, Rival States* (1991), le problème n'est plus simplement, comme Krugman (1992) en défend la thèse, que dans un univers de concurrence imparfaite, il y

aurait place pour un certain "activisme prudent", mais que le concept d'"intérêt national" déborde sur la scène économique mondiale, avec le résultat que, tout en répondant, d'un côté, aux impératifs de la globalisation en déréglementant et en dérégulant les économies dont ils ont la charge, les États se trouvent, de l'autre, à faire de l'insertion réussie de ces dernières dans l'économie mondiale la raison d'être de politiques économiques qui n'ont d'autre objet que de permettre aux entreprises de gagner en efficacité sur les marchés mondiaux, ce qui, en retour, doit se traduire par des gains de bien-être pour les populations concernées et par un meilleur positionnement de l'économie nationale sur la nouvelle carte économique du monde.

Les nouvelles approches en matière économique, on le voit donc, ne sont pas sans avoir des effets extrêmement pervers, donnant lieu à des revirements inquiétants dans les politiques publiques dans la mesure où, au nom de la compétitivité, elles s'intéressent davantage aux producteurs qu'au consommateur, davantage aux parts de marché mondial que vont gagner les entreprises qu'au progrès dans la coopération entre les peuples. Une manière de contourner ceci, consisterait à s'engager dans un nouveau multilatéralisme. C'est ce que suggèrent, entre autres, Ruggie (1992) et Ostry (1991). Il s'agirait alors de renforcer la coopération intergouvernementale, d'établir des régimes internationaux qui seraient plus autonomes et de mettre en oeuvre des dispositifs internationaux pour promouvoir la convergence des politiques. Le problème, c'est, premièrement, que les régimes sont beaucoup plus faciles à décrire qu'à définir (CERNY, 1994); deuxièmement, que les politiques dont il est question sont intérieures et non extérieures; et troisièmement, que les différences nationales sont elles-mêmes source de friction politiques considérables entre les États.

Il apparaît clairement aujourd'hui qu'il est devenu fort artificiel de séparer comme auparavant le national de l'international et d'avoir deux types, deux catégories de normes: les unes, qui seraient définies par les États eux-mêmes; les autres, qui seraient le résultat d'une négociation collective. Comme le souligne Ostry, "la nouvelle arène internationale se trouve désormais à l'intérieur des frontières" (OSTRY, 1991, p. 97). C'est particulièrement visible dans le cas où des accords économiques régionaux existent comme en Europe communautaire ou en Amérique du Nord; mais ce l'est tout autant à l'échelle multilatérale où, dans le cadre des organisations existantes, à commencer à l'O.M.C. et à l'O.C.D.E., sont mis en place des groupes de travail avec le mandat d'harmoniser les règles nationales en matière de concurrence avec celles qui peuvent prévaloir en matière de commerce international. Mais, le problème c'est que l'intérêt national lui-même pénètre, et plus que jamais, dans l'arène internationale.

Dans l'esprit d'après-guerre, les deux démarches devaient, tout en évoluant en parallèle, converger. Le pari était qu'il fût possible de construire un droit économique international, par la négociation collective et à partir des États-nations et de leur propre système de droit. En fait, tout le monde en convient, dans un contexte de globalisation, s'en tenir à la reconnaissance de l'égalité de

traitement et l'harmonisation graduelle des règles n'est plus suffisant. Mais comment faire avancer plus rapidement la règle de droit au niveau international et, dans un deuxième temps, faire coïncider la règle de droit au niveau national avec cette dernière lorsque les États se trouvent en situation de rivalité économique sur la scène internationale d'une part, et que la règle de droit au niveau national se trouve désormais directement mise au service des entreprises, d'autre part.

Le cas des règles en matière de concurrence que j'évoquais plus haut est à cet égard on ne peut plus révélateur. Les États se sont toujours astreints depuis la guerre à appliquer le principe de l'égalité de traitement et à faire preuve d'une certaine autodiscipline dans l'application des règles qu'ils se sont données. Parallèlement, que ce fût dans le cadre du G.A.T.T. ou surtout dans celui de l'O.C.D.E. [49], les discussions ont abouti à l'adoption de codes de bonne conduite, à la mise en place de mécanismes institutionnels pour régler les différends, et à l'émergence d'un droit international de la concurrence. Mais dans l'ensemble, les résultats de tout ceci sont loin d'être probants, ou du moins ils sont loin d'avoir été à la hauteur des attentes, et surtout loin de répondre aux impératifs nouveaux qu'impose la globalisation. D'une part, on n'est jamais parvenu à ne définir que, de façon très évasive et très générale les règles, faute de pouvoir s'entendre ne serait-ce que sur les principes, à commencer sur celui qui viendrait donner préséance au droit international sur le droit national. D'autre part, jamais n'est-on parvenu non plus à intégrer les différents droits nationaux entre eux; tout au plus est-on parvenu à limiter les effets d'une concurrence systémique éventuelle des différents droits entre eux et à réduire la portée de certaines pratiques discriminatoires en se donnant certaines normes communes. L'expérience européenne est à cet égard fort instructive [50].

Tant et aussi longtemps que chacun s'est trouvé satisfait d'un système qui reposait sur l'intérêt du consommateur à l'interne, et sur l'application de la règle non écrite de courtoisie à l'externe, ces problèmes n'ont guère fait l'objet d'une attention particulière, sinon de la part des organisations internationales, notamment le G.A.T.T., qui n'ont eu cesse de se plaindre des lenteurs des négociations, de la mauvaise foi des gouvernements ou encore des faibles moyens dont elles pouvaient disposer pour amener ces derniers à la raison. Le mouvement tout à fait désordonné de déréglementation et de libéralisation des marchés de ces dernières années, a sans doute ouvert aux entreprises un nouvel espace de liberté, dans lequel elle se sont rapidement engouffrées, mais il n'a que mis plus en lumière les problèmes que soulèvent la juxtaposition des différents droits nationaux et l'impuissance des organisations internationales en l'absence de normes communes (HATEM, 1995). La création de l'O.M.C., avec les moyens accrus dont elle dispose pour faire avancer et faire appliquer la règle de droit dans l'arène internationale, marque un pas dans la bonne direction. Mais quoi qu'en disent ses dirigeants, le décalage est grand entre ce qui se fait et peut se faire à l'O.M.C. et ce que font les États, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre national.

La multiplication des différends commerciaux, les démêlés commerciaux sans fin des États-Unis avec les différents pays d'Asie du Sud-Est ou encore la prolifération actuelle d'accords bilatéraux de toute sorte montrent à quel point la recherche d'avantages compétitifs est devenue une véritable "obsession" (KRUGMAN, 1995) et une course sans fin dans laquelle se trouvent engagés tous les pays, et ce, sans qu'on dispose vraiment des moyens ni de la volonté politique nécessaires pour la contrôler et l'encadrer, du moins dans le cadre aussi large des organisations multilatérales existantes. Reste évidemment le régionalisme économique, que d'aucuns présentent, non sans avoir de solides arguments en leur faveur, comme étant une voie plus efficace et plus rapide pour y parvenir. Mais toute la question est de savoir si ce régionalisme, qui est lui-même devenu stratégique, comme Dorval Brunelle et moi-même l'avons montré (1993), n'est peut-être pas en train de produire exactement l'effet contraire de celui qui est recherché, soit celui d'introduire de nouvelles divisions dans l'économie mondiale et de déplacer le champ des rivalités des nations vers les régions.

CONCLUSION

J'ai intitulé mon exposé: du plein-emploi à la compétitivité. J'aurais pu tout aussi bien l'intituler, puisque c'est surtout de cela dont je viens de parler, "de l'ordre des nations à l'économie globale". J'ai préféré m'en tenir à ces deux mots^[51]. Le premier, plus que tout autre, symbolisa ce que furent l'engagement économique de l'État et les aspirations au progrès économique et social de toute une génération après la guerre, le second, quant à lui, reflète la normativité d'un discours économique qui a perdu, chemin faisant, les idéaux qui pouvaient être portés par ce que l'on a en son temps appelé l'État-providence au profit d'un nouveau réalisme politique dont on n'a guère trouvé jusqu'ici de justification théorique, sinon celle d'une nécessité qu'auraient désormais les nations comme les firmes d'avoir à s'adapter aux contraintes d'une économie devenue globale. Comme le rappelait récemment Stéphane Garelli, coordonnateur du *World Competitiveness Report*: "L'alternative est entre les pays convertis à une économie globale et internationalisée mais qui ne crée pas d'emplois et ceux qui continuent à favoriser une économie locale ou de proximité qui, certes, garantit l'emploi mais dont le coût économique est de plus en plus insoutenable" (*Le Monde*, 7 septembre 1995). Cette phrase veut tout dire!

Ma réflexion est partie d'une interrogation, d'un paradoxe: comment expliquer qu'après avoir fait des années, pour ne pas dire des décennies durant, de l'État le garant du progrès économique et du progrès social, l'on en soit arrivé aujourd'hui à nier à celui-ci toute responsabilité en la matière et à s'en remettre plutôt aux forces du marché? Invoquer le poids de ces dernières ou encore la myopie des gouvernements ne me paraît pas être une explication suffisante. Les forces du marché ont toujours été présentes et les gouvernements ont toujours été beaucoup plus à l'écoute des milieux d'affaires qu'ils ne l'ont été des besoins des populations qu'ils sont supposés représenter. Le problème, à mon avis, n'est pas là, ou du moins il ne l'a pas toujours été. Il me semble que nous pouvons avoir une

meilleure approche de la question si nous prenons en considération la nature des impératifs auxquels sont soumis les gouvernements lorsqu'ils définissent la forme que doit prendre leur engagement, sur un plan domestique et sur un plan international.

Au lendemain de la guerre, ces impératifs étaient de deux ordres: recomposer l'unité économique et sociale de la nation d'une part; recomposer les relations économiques internationales, d'autre part. Ces impératifs allaient dans deux directions principales, au demeurant complémentaires: celle de la modernisation économique et de la justice sociale sur le plan interne; celle de l'institutionnalisation d'un ordre de droit dans le domaine de la sécurité comme dans celui de l'économie, sur la scène internationale. Aujourd'hui, de quelle nature sont ces impératifs? Ils vont dans deux directions: celle de l'insertion des économies nationales dans l'économie mondiale, d'une part; celle de l'appui qu'il s'agit d'apporter aux entreprises pour leur permettre de rivaliser avec succès sur les marchés mondiaux, et partant, faire de cette insertion dans l'économie mondiale une réussite. Mais ces principes essentiellement économiques ne traduisent-ils pas une double réalité, à savoir le réencastrement de sociétés dans le marché, d'une part, et le recul évident des préoccupations sécuritaires au seul avantage des jeux du marché, d'autre part? La question peut à tout le moins être posée, et, devrais-je dire, doit être posée, particulièrement à un moment où l'on voit s'approfondir la double fracture, interne et internationale, entre les gagnants et les perdants.

Avec la globalisation, c'est l'image de la société construite autour de l'État qui ne fait plus sens. Mais, on peut se demander aussi si ce n'est pas également le cas de l'image d'une société internationale que l'on a voulu construite autour des États. C'est le problème que j'ai voulu soulever dans cet essai où je me suis efforcé de montrer non seulement à quel point il était illusoire de croire qu'il fût possible de faire de l'État le vecteur des solidarités collectives à l'intérieur d'un ordre international résolument libéral, mais aussi à quel point, il peut être illusoire aujourd'hui d'imaginer voir progresser la coopération internationale dans un contexte de globalisation qui pousse les peuples au rapprochement tout autant qu'il fait surgir des formes nouvelles de rivalité entre eux. Des États, on a dit et redit qu'ils étaient faibles, sinon obsolètes, mais pour aussi faibles et aussi obsolètes qu'ils soient, ces derniers n'en gardent pas moins suffisamment de moyens et de marge de manoeuvre pour faire de l'arène internationale un champ de rivalités qui nous amène bien loin de ce grand projet qui était celui de mettre le monde à l'abri du besoin, de l'injustice et de l'insécurité.

Novembre 1996

BIBLIOGRAPHIE

- ARENA, Richard (1988), *Traité d'économie industrielle*, Paris, Economica.
- BASTER, A.S.J. (1939), *Le crépuscule du capitalisme américain. Étude économique du New Deal*, Préface de Ludwig v. Mises, Paris, Librairie de Médicis.
- BELLEMARE, Diane, et Lise POULIN SIMON (1988), *Le défi du plein-emploi*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- BERGSTEN, Fred. C. (1989), "Une stratégie d'interdépendance concurrentielle pour les États-Unis", *Économie prospective internationale*, n° 37, pp. 35-59.
- BERGSTEN, Fred C. (1990), "The World Economy After the Cold War", *Foreign Affairs*, n° 46, pp. 96-112.
- BERGSTEN, Fred C. (1992), "The Primacy of Economics", *Foreign Policy*, n° 87, été, pp. 3-24.
- BEVERIDGE, William H. (1942), *The Pillars of Security*, Londres, George Allen & Unwin.
- BEVERIDGE, William H. (1944), *Du travail pour tous dans une société libre*, Paris, P.U.F..
- BIANCHI, Patrizio (1992), " Politique antitrust et politique de la concurrence dans le contexte européen, *Revue d'économie industrielle*, n° 56 et n° 60, pp. 7-28.
- BLAUG, Mark (1994), *La méthodologie économique*, Paris, Economica.
- BOUTHOL, Gaston (1948), *8 000 traités de paix*, Paris, Julliard.
- BRUNELLE, Dorval, et Christian DEBLOCK (dir.) (1994), *L'Amérique du Nord et l'Europe communautaire. Intégration économique, intégration sociale?*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BYÉ, Maurice (1965), *Relations économiques internationales*, Paris, Dalloz.
- CAMILLERI, Joseph A., et Jim FALK (1992), *The End of Sovereignty? The Politics of a Shrinking and Fragmenting World*, Londres, E. Elgar Publishing Ltd.
- CAMPBELL, Robert M. (1987), *Grand Illusions: The Politics of the Keynesian Experiences in Canada, 1946-1975*, Peterborough, Ontario.
- CAMPBELL, Robert M. (1991), *L'objectif du plein-emploi au Canada, 1945-1985 - Historique, concepts et données comparatives*, Ottawa, Conseil économique du Canada, Approvisionnements et Services.
- CERNY, Philip G. (1994), "The Infrastructure of the Infrastructure? Toward "Embedded Financial Orthodoxy" in the International Political Economy", in ROENEN, P. Palan, et Barry GILLS, *Transcending the State-Global Divide. A Neostructuralist Agenda in International Relations*, Boulder & Londres, Lynne Rienner Publishers, pp. 223-249.
- COOPER, Richard N. (1968), *The Economics of Interdependence: Economic Policy in the Atlantic Community*, New York, Mc Graw Hill.
- COULMAS, Peter (1995), *Les citoyens du monde. Histoire du cosmopolitisme*, Paris, Albin Michel.
- CROOKELL, Harold (1990), *Canadian Trade and Investment under Free Trade Agreement*, Wesport, Quorum Books.
- CUTLER, A. Claire (1995), "Global Capitalism and Liberal Myths: Dispute

Settlement in Private International Trade Relations", *Millenium Journal of International Studies*, Vol. 24, n° 3, pp. 377-397.

DAHL, Robert (1971), *Qui gouverne?*, Paris, A. Colen.

DEBLOCK, Christian, et Richard ARTEAU (dir.) (1988), *Le Canada à l'épreuve du continentalisme*, Montréal, ACFAS.

DEBLOCK, Christian, et Diane ÉTHIER, (dir.) (1992), *Mondialisation et régionalisation: la coopération économique internationale est-elle encore possible?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

DEBLOCK, Christian, et Dorval BRUNELLE (1993), "Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain", *Études internationales*, Vol. XXIV, n° 3, septembre, pp. 595-629.

DEPARTEMENT OF RECONSTRUCTION AND SUPPLY (1945), *Employment and Income with Special Reference to the Initial Period of Reconstruction*, Ottawa, Printer of the King.

DUNNING, John H., et Peter ROBSON (1987), "Multinational Corporate Integration and Regional Economic Integration", *Journal of Common Market Studies*, Vol. XXVI, n° 2, décembre, pp. 103-125.

DUNNING, John H. (1993), *Global Business: The Challenge of the 1990's*, Londres, Routledge.

GARDNER, Richard N. (1956), *Sterling-Dollard Diplomacy: Anglo-american Collaboration int the Reconstruction of Multilateral Trade*, Oxford, The Clarendon Press.

GARELLI, Stéphane, et Madeleine LINARD DE GUERTECHIN (1995), "World Competiveness Report, de l'I.M.O. et du World Economic Forum", *Futuribles*, mai, pp.57-67.

GERBET, Pierrre, Victor-Yves GHEBALI, et Marie-Renée MOUTON (1973), *Les palais de la paix. Société des Nations et Organisation des Nations Unies*, Paris, Éditions Richelieu.

GILPIN, Robert (1987), *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press.

GORDON, Scott H. (1965), "A Twenty Year Perspective: Some Reflections on the Keynesian Revolution in Canada" in KALISKY, S.F., *Canadian Economic Policy since the War, A Series of Six Public Lectures in Commemoration of the Twentieth Anniversary of the White Paper*, Ottawa, Carleton University, novembre, pp. 23-46.

HALÉVY, Élie (1938), *L'Ère des tyrannies: études sur le socialisme et la guerre*, Paris, Gallimard.

HANSEN, Alvin H. (1946), *America's Role in the World Economy*, New York, Penguin Books.

HARRIS, Richard G., et W. WATSON (1992), "Three Visions of Competitiveness: Porter, Reich and Thurow on Growth and Policy", in COURCHENE, Thomas J., et David D. PURVIS (ed.), *Productivity, Growth and Canada's International Competitiveness*, Vol. 1, Kingston, Queen's University, The Bell Papers on Economic and Public Policy, John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy.

HARRIS, Richard G. (1994), *Mondialisation: une analyse critique*,

Ottawa, Rapport préparé pour le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, septembre.

HATEM, Fabrice (1995), "Quel cadre juridique pour l'activité des firmes multinationales?", *Économie internationale*, n° 65, troisième trimestre.

HELLEINER, Gerald (1994-95), "Globalization and Fragmentation in the International Economy", *Canadian Foreign Policy*, n° 3, Hiver, pp. 101-108.

HERISSON, Charles Daniel (1939), *La politique économique internationale des États-Unis depuis la Guerre, Contribution des relations économiques internationales*, Paris, Librairie sociale et économique.

HIRSCHMAN, Albert O. (1989), "How the Keynesian Revolution was exported from the United States, and other Comments", in HALL, Peter A. (ed.), *The Political Power of Economic Ideas: Keynesianism across Nation*, Princeton, Princeton University Press.

HIRST, Paul, et Grahame THOMPSON (1992), "The Problem of "Globalization": International Economic Relations National Economic Management and the Formation of Trading Blocs", *Economy and Society*, Vol. 21, n° 6, novembre, pp.357-396.

HUMBERT, Marc (1990), *Investissement international et dynamique de l'économie mondiale*, Paris, Economica.

HUMBERT, Marc (1994), "Strategic Industrial Policies in a Global Industrial System", *Review of International Political Economy*, Vol. 1, n° 3, automne, pp. 445-463.

HULL, Cordell (1948), *The memors of Cordell Hull*, Londres, Hodder et Stoughton.

JACQUEMIN, Alexis (1989), "Les enjeux de la nouvelle économie industrielle", *L'Actualité économique*, Vol. 65, n° 1, mars, pp. 8-20.

JACQUEMIN, Alexis (1993), "La dimension externe de la politique européenne de concurrence", *Revue d'économie industrielle*, n° 63, premier trimestre, pp. 272-281.

KEOHANE, Robert O., et Joseph S. NYE (1977), *Power and Interdependence: World Politics in Transition*, Boston, Little Brown.

KEYNES, John-Maynard (1933), *The Economic Consequences of Mr. Churchill*,

KEYNES, John-Maynard (1934), "Poverty in Plenty: Is the Economic System self-adjusting?", *The collected Writings of John-Maynard Keynes*, Londres, The Macmillan Press Ltd., Vol. XIII, pp. 485-492.

KEYNES, John-Maynard (1969 [1936]), *Théorie générale de l'emploi, de l'innérêt et de la monnaie*, Paris, Gallimard.

KHEMANI, Ritha. S. (ed.) (1991), *Corporate Globalization Through Mergers and Acquisitions*, Calgary, The University of Calgary Press.

KRUGMAN, Paul R. (1989), "Is Free Trade Passé? ", *The Journal of Economic Perspectives*, Vol. 1, pp. 131-144.

KRUGMAN, Paul R. (1990), *Rethinking International Trade*, Cambridge, Mass., The MIT Press.

KRUGMAN, Paul R. (1992), "Does the New Trade Theory Require a New Trade Policy? ", *World Economy*, Vol. 15, n° 4, pp. 423-441.

KRUGMAN, Paul R. (1994 [1993]), "Le libre-échange, solution de second rang",

Problèmes économiques, n° 2. 366, 9 mars, pp. 25-29, (pour la traduction française). L'article a été publié originellement sous le titre "The Narrow and Broad Arguments for Free Trade", dans le numéro de mai 1993 de la revue, *The American Economic Review*.

KUISEL, Richard F. (1986), *Le capitalisme et l'État en France*, Paris, Gallimard.

LAÏDI, Zaki (1993), *L'ordre mondial relâché: sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

LALIBERTÉ, Lucie (1993), "La mondialisation et le bilan des investissements internationaux du Canada", *L'observateur économique canadien*, avril, pp. 3.1-3.15.

LAUSSEL, Didier, et Christian MONTET (1991), "Les liens entre politique industrielle et politique commerciale. (principes fondamentaux et développements récents)", *Revue d'économie industrielle*, n° 55, premier trimestre, pp. 190-203.

LÉGARÉ, Anne (1995), "La nation, sujet politique indéterminé", *Politique et sociétés*, n° 28, pp. 15-29.

MACHLUP, Fritz (1977), *A History of Thought on Economic Integration*, Londres, The Macmillan Press Ltd.

MACKINTOSH, William A. (1965), "The White Paper on Employment and Income in its 1945 Setting", in KALISKI, Steven .F. (ed.), *Canadian Economic Policy Since the War*, Ottawa, Canadian Trade Committee, pp. 9-21.

MACKINTOSH, William A. (1981 [1959]), "Canadian Economic Policy from 1945 to 1957 - Origins and Influences", in AITKEN et al., *The American Economic Impact on Canada*, Toronto, Greenwood Press Publishers, pp. 51-68.

MARSH, Leonard C. (1939), "Reports of the National Employment Commission", *Canadian Journal of Economics and Political Science*, Vol. 5, n°1, février, pp. 80-86.

MARSH, Leonard C. (1975), *Report on Social Security for Canada*, Toronto and Buffalo, University of Toronto Press.

MARTIN, Andrew (1994), "Labour, the Keynesian Welfare State, and the Changing International Political Economy", in STUBBS, Richard, et Geoffrey R. D. UNDERHILL, *Political Economy and the Changing Global Order*, Toronto, McClelland & Stewart Inc..

MARX, Karl (1965), *Oeuvres, Économie*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Cléiade, Vol. I.

MASSÉ, Pierre (1965), *Le plan ou l'anti-hasard*, Paris, Gallimard.

MCCRACKEN, Paul et al. (1977), *Towards Full Employment and Price Stability*, Paris, Organisation for Economic Co-operation and Development.

MELTZ, Noah M. (1966), "Manpower Policy: Nature, Objectives, Perspectives", dans *Relations industrielles*, Vol. 24, no. 1, pp. 33-56.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION (1981 a), *L'évolution du marché du travail dans les années 1980*, Ottawa, Approvisionnement et Services.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION (1981 b), *Exposé chronologique - L'évolution de l'assurance-chômage de 1940 à 1980*, Ottawa, Approvisionnement et Services.

MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS (1969),

Politiques pour la stabilisation des prix, Ottawa, Imprimeur de la Reine.

MORTON, William Lewis (1994), *Prepare for Peace - Canadian Foreign and Domestic Policy after The War*, Toronto, The Canadian Institute of International Affairs.

MYRDAL, Gunnar (1956), *An International Economy: Problems and prospects*, Londres, Routledge.

NEZEYS, Bertrand (1984), *Les politiques de compétitivité*, Paris, Economica.

O'BRIEN, R. (1993), "La fin de la géographie?", in DURAND, Marie-Françoise, Jacques LÉVY, et D. RETAILLÉ, *Le monde: espaces et système*, Paris, Presses nationales de la fondation nationale des sciences politiques.

O.C.D.E. (1979), *Pourquoi des politiques d'ajustement positif?*, Paris, O.C.D.E., juin .

O.C.D.E. (1987), *Ajustement structurel et performance de l'économie*, Paris, O.C.D.E..

O.C.D.E. (1988), *Changement de cap en politique économique. Onze études de cas.*, Paris, O.C.D.E..

O.C.D.E. (1991), *Perspectives économiques de l'O.C.D.E.*, Paris, O.C.D.E., décembre.

O.C.D.E. (1992), *La technologie et l'économie. Les relations déterminantes*, Paris, O.C.D.E..

O.C.D.E. (1992), *Politiques des échanges et de la concurrence*, Paris, O.C.D.E., mai.

OSTRY, Sylvia (1989), "La conduite de la politique macro-économique: du réglage de précision à la définition d'orientations à moyen terme", Paris, O.C.D.E..

OSTRY, Sylvia (1991), "Au-delà des frontières: le nouveau champ d'action de la coopération internationale", *Les industries stratégiques dans une économie globale: questions pour les années 90*, Paris, O.C.D.E., pp. 93-109.

PAL, Leslie A. (1987), "Tools for the Job - Canada's Evolution From Public Works to Mandated Employment", in ISMAEL, Jacqueline S. (ed.), *The Canadian Welfare State*, Edmonton, The University of Alberta Press.

PARIS, DENOËL et STEELE (1933), *Regard en avant*,

PAULY, L. (1995), "Capital Mobility, State Autonomy and Political Legitimacy", *Journal of International Affairs*, hiver, pp. 369-388.

PERROUX, François (1961), *L'Économie du XX^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France.

PITELIS, Christos N., et Roger SUGDEN (ed.) (1991), *The Nature of the Transnational Firm*, Londres, Routledge.

POLANYI, Karl (1983 [1957]), *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.

PORTER, Michael E. (1990 a), "The Competitive Advantage of Nations", *Harvard Business Review*, mars-avril, pp. 73-96.

PORTER, Michael E. (1990-b), *The Competitive Advantage of Nations*, New York, Free Press.

PREEG, Ernest H. (1974), *Economic Blocs and U.S. Foreign Policy*, Washington, National Planning Association.

RAVIX, Johl-Thomas (1991), "Économie internationale et économie industrielle: une mise en perspective de quelques travaux récents", *Revue d'économie industrielle*, n° 55, premier trimestre, pp. 221-230.

REICH, Robert (1993), "Beyond Free Trade", *Foreign Affairs*, n° 61, pp.773-804.

REICH, Robert (1993), *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod.

RICHARDSON, David J. (1990), "The Political Economy of Strategic Trade Policy", *International Organization*, Vol. 44, hiver, pp. 107-135.

RODRICK, Dani (1992), "The Limits of Trade Policy Reform in Developing Countries", *Journal of Economic Prospective*, hiver. (Traduit en français sous le titre de: "Où en est la relation commerce extérieur-développement?", *Problèmes économiques, La Documentation française*, n° 2281, 24 juin 1992, pp. 15-24).

RUGGIE, John Gerard (1982), "International Regimes, Transactions and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order", *International Organization*, Vol. 36, n° 2, pp. 379-415.

RUGGIE, John Gerard (1994), "At home Abroad, Abroad at home: International Liberalisation and Domestic Stability in the New World Economy", *Millenium, Journal of International Studies*, Vol. 24, n° 3, pp. 507-526.

SAUNDERS, Peter et Friedrich KLAU (1985), "Le rôle du secteur public. Causes et conséquences de l'élargissement du secteur public", *Revue économique de l'O.C.D.E.*, n° 4 , printemps.

SHONFIELD, Andrew (1967), *Le capitalisme d'aujourd'hui: l'État et l'entreprise*, Paris, Gallimard.

SHOTWELL, James T. (1945), *La grande décision*, New York, Brentano's.

SMITH, David C. (1965), "The Canadian Full-Employment Goal", in DEUTSCH, John et al., *The Canadian Economy: Selected Readings*, Toronto, The Macmillan Press Ltd., pp. 52-62.

SOETE, Luc (1991), "Politiques nationales d'appui aux industries stratégiques: les implications internationales", in O.C.D.E., *Les industries stratégiques dans une économie globale: questions pour les années 90*, Paris, O.C.D.E., pp. 59-78.

STERN, Brigitte (1983), *Un nouvel ordre économique international?*, Textes et Documents, Paris, Economica.

STREETEN, Paul (1989), in CHENERY, Hobbis, et T.N. SRINIVASAN, *Handbook of Development Economics*, Amsterdam, North Holland.

STOPFORD, John M., Susan STRANGE, et John HENLEY (1991), *Rival Firms, Rival States: Competition for World Market Shares*, Cambridge, Cambridge University Press.

URQUIDI, Victor L. (1994), "Bretton Woods: un recovrido por el primer cincuentenario", *Comercio Exterior*, Vol. 44, n° 10, octobre, pp. 838-847.

VENABLES, Anthony, et M. A. M. SMITH (1986), "Trade and Industrial Policy under Imperfect Competition", *Economic Policy*, n° 1, pp. 622-672.

VELUPILLAI, (1990)

ZYSMAN, John (1995), "National Roots of a Global Economy", *Revue d'économie industrielle*, Vol. 71, pp.

[1]

Ainsi, Cammilleri et Falk (1992) défendent la thèse selon laquelle les États n'ont plus les attributs de leur souveraineté, notamment la capacité de mobiliser les ressources pour atteindre les objectifs qu'ils se donnent et l'autonomie nécessaire vis-à-vis des acteurs internes et externes pour appliquer leurs politiques. O'Brien (1993) va plus loin encore en proclamant la fin de la géographie, donc celle de l'État-nation. "J'affirme dit-il, que le concept d'État devient suranné dans le domaine de l'économie et des finances et qu'il mourra dans cette arène [. . .] " (O'BRIEN 1993, p. 170).

[2] Ce n'est pas un hasard si les premiers grands débats sur l'intégration régionale ont opposé aussi fortement ceux qui n'entrevoyaient celle-ci qu'au travers de la seule libéralisation des marchés à ceux qui, au contraire, entendaient engager les processus intégratifs dans la mise en place d'institutions communes. De même, c'est loin d'être un hasard, si les débats actuels sur le régionalisme économique opposent ceux qui voient en celui-ci le moyen de rencontrer ainsi plus adéquatement les impératifs institutionnels que soulève la globalisation des marchés à ceux qui au contraire, ne voient en celui-ci qu'une réponse stratégique de la part des États concernés aux contraintes nouvelles que leur pose cette dernière. Le contexte dans lequel s'inscrivent ces deux débats n'est pas la même, mais si l'on veut en prendre pleinement la mesure ce n'est pas en opposant de manière aussi simple les points de vue mais plutôt en considérant l'existence d'un double mouvement, un premier qui pousse les sociétés à se rapprocher les unes des autres, à s'imbriquer les unes dans les autres et un second qui, de son côté, pousse les entreprises à étendre le champ de leurs activités au-delà des frontières, à faire de la planète toute entière leur espace de rationalité.

[3] À l'origine de ce renversement paradigmatique, un constat froid, à savoir que le système, tel qu'il avait fonctionné jusque-là, n'avait en aucune manière rempli ses promesses et apporté ce que les populations étaient en droit d'en attendre. La crise et la guerre, quelles qu'en fussent les causes immédiates, n'étaient pas un accident de parcours, une dysfonction malheureuse: elles avaient une cause plus profonde, et cette cause se trouvait dans les fondements mêmes de la modernité, à commencer dans l'individualisme et dans l'égoïsme des nations. Remarquons bien que le constat n'était pas nouveau. Les Lumières l'avait déjà posé, mais sans que cela porte à conséquence sur l'évolution de l'histoire. Plus près, force avait été d'admettre qu'avec la première guerre mondiale quelque chose s'était brisé, et la révolution bolchevique était là pour le rappeler à ceux qui l'auraient oublié, mais, là encore, les appels au changement, et ils furent nombreux, n'eurent guère d'écho, sinon auprès de ceux qui entendaient mettre en place un ordre nouveau. La Société des Nations, le grand projet de Woodrow Wilson, ne sera à toutes fins pratiques jamais autre chose qu'une coquille vide, pour ne pas dire le cimetière d'une paix perdue. Quant à faire intervenir l'État dans la vie économique, comment en aurait-il pu être simplement question, tant l'image honnie du collectivisme et du communisme qui pouvait lui être associée était forte dans les esprits? L'idée dominante à l'époque était que la guerre n'avait été qu'un accident

de parcours et que la seule voie pour retrouver la prospérité perdue était celle du libre-échange, même s'il fallait pour y parvenir appliquer coûte que coûte "des principes d'économie politique faits pour jouer dans une atmosphère de laissez-faire et de libre-concurrence à une société qui s'en écarte plus sensiblement tous les jours" comme Keynes ne manquera pas de l'écrire à propos du retour à l'étalon-or dans son pamphlet de 1925, *The Economic Consequences of Mr. Churchill*, (KEYNES, 1933, p. 177)! Bref, rien ne préparait au changement, sinon une crise morale profonde que ni les discours moralistes des libéraux ni les appels sans lendemain en faveur de la paix ne parvinrent à conjurer. Du moins jusqu'à ce l'inévitable finisse par se produire.

[4] Remarquons que tout le monde ne défendait pas le même point de vue. Comme l'écrit Bouglé dans la préface du livre d'Halévy, "L'Événement pèse plus lourd que les doctrines. La catastrophe de 1914 a plus fait pour le socialisme que la propagation du système marxiste" (1938, p. 11). C'est la thèse principale que défend Halévy. La guerre a eu deux conséquences: la première, d'étatiser les moyens de production, de distribution et d'échange, ce qui n'aurait été possible sans la collaboration des chefs des organisations ouvrières; et la seconde, d'étatiser la pensée, par la censure tout d'abord, par "l'organisation de l'enthousiasme" (HALÉVY, 1938, p. 214). Le rôle joué par la guerre, tant sur le plan des pratiques de gestion que sur celui des idées, notamment en matière de planification, est indéniable. Il le sera davantage encore durant la seconde guerre mondiale (KUISEL,). La thèse est cependant abusive. Commode, elle permet d'imputer à des événements extérieurs la responsabilité d'un changement; idéologique, elle permet d'associer par un raccourci, le nationalisme, le communisme et l'interventionnisme et de faire du collectivisme la force du mal.

[5] Les projets de reconstruction furent multiples, variés et, disons-le, le plus souvent fort empreints d'idéalisme. Mais n'eût été de cet idéalisme, de ce sentiment d'urgence que j'évoquais plus haut et aussi, ce qu'il ne faudrait pas oublier, de la détermination des États-Unis d'aller rapidement de l'avant, il n'aurait été sans doute pas été possible d'aller aussi loin qu'on ne l'a été dans ce grand projet de reconstruction de l'ordre libéral, et ce, même si au bout du compte, il faudra rapidement déchanter et constater que l'ordre international qui sera mis en place sera davantage une source de désillusion et pour très longtemps, comme on le sait, la cause d'une nouvelle division du monde.

[6] Je reprends ici l'argument défendu par Bouthoul. Tout traité quel qu'il soit est rédigé dans l'esprit de faire des causes d'un désordre quelconque des causes universelles.

[7] Les ombres au tableau sont nombreuses: tout d'abord, la reconstruction économique s'avéra beaucoup plus difficile qu'on ne l'avait imaginé, particulièrement en Europe où, dans une économie dévastée par la guerre, la famine, la misère et le chômage étaient de nouveau au rendez-vous; le rideau de fer allait aussi bientôt tomber, divisant un monde que l'on voulait unifié en deux

blocs idéologiques pour longtemps rivaux; c'était aussi un ordre qui, pour multilatéral et international qu'il devait être, n'en reposait pas moins sur un système de grande puissance, ce que viendra consacrer le Conseil de sécurité. Enfin, les pays qu'on allait appeler bientôt du Tiers monde seront les grands absents de ce projet, même si certains d'entre eux participèrent aux grandes négociations initiales.

[9] Combien de fois n'a-t-on pas cité les Notes finales de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* et tout particulièrement ces deux passages où, dans le premier, Keynes nous dit que, "les deux vices marquants du monde économique où nous vivons, écrit-il, sont le premier que le plein-emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité" (KEYNES, 1969 [1936], p. 366), précisant un peu plus loin qu'ils sont l'un comme l'autre la "conséquence inévitable de l'individualisme du régime capitaliste moderne" (KEYNES, 1969 [1936], p. 374); et, dans le second où après avoir écrit que si "les régimes autoritaires contemporains paraissent résoudre le problème du chômage aux dépens de la liberté et du rendement individuels", Keynes nous dit qu'il est possible d'arriver au même résultat sans pour autant renoncer aux acquis de la civilisation en recourant aux politiques de dépenses publiques que nécessitent le retour à l'équilibre de plein-emploi. Ce qui frappe dans ces extraits, ce n'est pas tant ce que propose Keynes que le ton moral et les mots qu'il utilise pour convaincre. Tout comme Beveridge d'ailleurs, Keynes parle de vices, de fléaux. De l'État, il attend dans le fond qu'il joue un rôle de "despote bienveillant", pour reprendre la célèbre formule de Wiscksell, qu'il mette en quelque sorte le capitalisme à l'abri des capitalistes, du moins qu'il mette celui-ci à l'abri des conséquences, inacceptables d'un point de vue moral comme d'un point de vue social, auxquelles ne saurait que conduire l'individualisme s'il n'est pas d'une manière ou d'une autre contrôlé. Soit dit en passant, la référence aux régimes autoritaires est loin d'être anodine; ils le fascinent tout autant qu'ils le révulsent. C'est une sorte d'avertissement que nous livre ici Keynes: assurer la prospérité et mettre en place un ordre international plus sécuritaire sont encore le meilleur rempart que le système libéral peut opposer à ces régimes.

[10] Le chômage serait-il devenu politiquement plus acceptable qu'il ne l'était dans l'après-guerre immédiat, se demandait récemment Robert M. Campbell dans la préface d'une étude commanditée par le Conseil économique du Canada, aujourd'hui démembré? Et lui-même de répondre à la question posée: "Il nous semble intuitivement que le chômage soit en effet plus acceptable politiquement que par le passé... Le concept de chômage a changé sensiblement depuis quarante ans. Dans l'après-guerre immédiat, le chômage était un concept relativement simple et direct fondé sur la notion keynésienne largement acceptée selon laquelle il constituait un problème macro-économique et résultait d'une insuffisance de la demande globale. . . Diverses explications du chômage sont maintenant proposées... Après plus de quatre décennies d'analyse et de lutte contre le chômage, le concept semble encore nécessiter de nouvelles études. L'incertitude analytique a limité les mesures prises pour combattre le chômage et l'ont rendu

plus "acceptable ou justifiable" (CAMPBELL, 1991, p. XI). Campbell a raison de le rappeler, les incertitudes analytiques quant à l'origine du chômage ne sont certainement pas de nature à faciliter les choses; elles ne sont pas non plus étrangères à la quasi-indifférence qui tend aujourd'hui à prévaloir à son endroit dans les milieux politiques. Mais cela étant dit, je n'en pense pas moins que Campbell fait fausse route lorsqu'il laisse sous-entendre que derrière le problème du chômage, il y aurait seulement une absence de volonté politique. Le chômage est devenu une question secondaire dans la gestion des affaires économiques; à tout le moins, une question qui vient loin dans la liste des priorités gouvernementales. Si l'on voulait chercher la cause de ceci, on en arriverait très rapidement à la conclusion qu'il n'y a sans doute pas un seul facteur mais plutôt une constellation de facteurs qui permettraient d'expliquer pourquoi, après avoir été l'une des grandes priorités économiques, sinon la grande priorité économique des gouvernements durant plusieurs décennies, l'emploi a perdu ce statut, au point d'être devenu une simple variable résiduelle, voire une simple variable d'ajustement. La globalisation est l'un de ces facteurs comme j'y reviens plus loin dans le texte.

[11] *Charte des Nations Unies (1945), supra, note*

[12] Ces deux vérités, ces faits d'évidence ont toujours permis de mettre la théorie économique à l'abri des attaques de l'extérieur. Ses hypothèses étant de la sorte, comme nous le rappelle Blaug (1994), "infalsifiables", par construction, plus rien n'empêche de considérer pour vrai jusqu'à preuve du contraire, l'existence d'un équilibre naturel à l'intérieur de ce système autorégulé d'échanges réciproques que serait l'économie de marché, grâce à quoi il devient possible d'admettre sans avoir à la démonter la double convergence des intérêts privés et publics d'une part, et des intérêts nationaux et mondiaux, d'autre part. Ce qui est loin d'être sans conséquences d'un point de vue normatif comme on le sait.

[13] Ce que nous dit en substance Krugman, c'est qu'en fait, si les économistes contemporains (du moins certains d'entre eux, devrais-je dire) en sont arrivés à porter un jugement plus pondéré sur les vertus du libre-échange que leurs glorieux prédécesseurs de l'école néoclassique, il n'en demeure pas moins qu'on ne peut pour autant se détourner du principe selon lequel le commerce libre de toute entrave constitue un puissant facteur de progrès économique et d'harmonie entre les nations. Krugman ne s'en cache pas: l'argument qui milite pour le libre-échange est essentiellement d'ordre politique. Il s'appuie à la fois sur l'expérience des faits et sur une profonde conviction que le libre-échange reste encore préférable aux solutions plus sophistiquées qui pourraient rapidement dégénérer du fait que le mieux est toujours l'ennemi du bien, en cherchant à corriger les imperfections du marché ou à mettre en place un ordre économique international plus stable, on en arrive à créer plus de distorsions sur les marchés qu'on en supprime et à voir les pays se faire prendre au piège du dilemme classique du prisonnier.

[14] Même dans le cas des pays en développement où pourtant les idées de déconnexion de l'ordre international, les politiques de substitution aux importations ou encore la nature militaire des régimes politiques en place pouvaient pousser dans ces deux directions, hormis le cas des pays socialistes, rares sont les pays qui ont connu de telles dérives.

[15] Il y aurait une étude à faire sur ce sujet. Les schémas keynésiens reprennent l'idée de circuit économique que l'on retrouve chez Marx et avant lui chez les physiocrates.

[16] Le nationalisme comme doctrine est profondément anti-individualiste, anti-industrialiste et antirationnaliste. La nation, le retour aux valeurs traditionnelles préindustrielles et l'âme, l'esprit du peuple sont les rois grands mythes sur lesquels celui-ci repose. Le paradoxe, c'est que l'exhalation de la nation conduit au résultat inverse sur le plan politique à celle de la puissance de l'Être, à l'hyperindustrialisation à des fins autarciques et à l'aveugle raison d'État sur laquelle veille une multitude de fonctionnaires zélés.

[17] "Intégrer": peut être pris dans trois sens différents: incorporer divers éléments dans un même ensemble; additionner un ensemble d'unités; former un ensemble par addition, juxtaposition ou fusion.

[18] Soit dit en passant le mot "international", introduit en économie par Bentham et consacré à la fin du siècle dernier par John Stuart Mill rend compte des mêmes réalités. Le mot "intégration", d'abord utilisé par les sociologues, par Spencer en particulier, et par les économistes de l'organisation industrielle, fut introduit après la guerre dans le domaine des relations économiques internationales pour rendre compte de ce que nous appelons aujourd'hui l'intégration régionale.

[19] On a souvent fait le lien dans la littérature entre la nature et le degré de solidité du compromis social que sut réaliser l'État autour de lui et la profondeur de son engagement en faveur du plein-emploi et de la sécurité du revenu, avec le résultat que là où le compromis fut le plus fort, l'engagement en faveur de ces deux objectifs. Mais, il serait aussi intéressant de mesurer de plus près, ce qui n'a guère été fait sinon de manière partielle en prenant pour variable explicative le degré d'ouverture des économies, le lien qui a pu exister aussi entre le degré de coopération qui a pu être réalisé entre les États, tout particulièrement au sein des accords économiques régionaux, et la profondeur d'un engagement qui devait être collectif. Quoi qu'il en soit, on ne compte plus aujourd'hui les ouvrages et articles qui tendent à démontrer, les uns que le compromis social n'existe plus, les autres que les économies sont aujourd'hui devenues trop ouvertes pour qu'il soit encore possible de garantir le droit à l'emploi et à la sécurité sociale. Ce qui n'enlève en rien au fait, soit dit en passant, que l'État conserve encore deux de ses grands attributs historiques que sont le maintien de la cohésion sociale d'une part, la protection des citoyens qui résident sur son territoire, d'autre part.

[20] Il n'est pas indifférent de relever le succès que connaîtront les théories pluralistes du pouvoir dans les années qui suivirent la guerre, celles de Robert Dahl en particulier (DAHL, 1971). La perception de l'État comme lieu de canalisation des points de vue et demandes des différents groupes qui composent la société conduit la théorie pluraliste à faire jouer au gouvernement un rôle d'arbitre qui doit trancher entre les différentes positions en présence et mettre en oeuvre des politiques publiques qui soient en concordance avec celles qui s'expriment de manière majoritaire. Transposée dans le domaine des relations internationales, la théorie pluraliste n'a pas trouvé autant d'audience, le courant réaliste restant le courant dominant.

[21] Les politologues ont montré le caractère fictif que pouvait avoir la référence à ces notions abstraites que peuvent être l'intérêt public, l'intérêt général, l'intérêt national, etc. Les théories pluralistes et celles du public choice ont largement montré d'ailleurs en quoi l'intérêt général ne se définit qu'en terme d'arbitrage entre des intérêts particuliers, sinon en terme de prépondérance de certains intérêts particuliers sur d'autres. Il me semble tout à fait clair que la nature de l'État-providence a tendance à s'inscrire dans un certain fonctionnalisme, avec le résultat que la séparation des fonctions conduit à la multiplication des dossiers et, par voie de conséquence, à une certaine dilution du pouvoir de décision. Si, d'un point de vue pluraliste, l'accès au pouvoir des différents groupes qui composent la société se trouve ainsi facilité, on peut toutefois se demander si l'élaboration des politiques ne devient pas de la sorte le résultat d'un marchandage permanent et d'un jeu de pressions dont on peut questionner le caractère démocratique. D'un autre côté, et c'est un autre point sur lequel on peut s'interroger, la segmentation des fonctions rend extrêmement difficile la centralisation et la coordination des décisions, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes si l'on considère la vision fortement empreinte de rationalisme que l'on peut avoir du rôle que doit remplir l'État vis-à-vis de la société civile.

[22] Les citations sont tirées de l'édition française du livre blanc (BEVERIDGE, 1944), publiée sous le titre: *Du travail pour tous dans une société libre*. Le plein-emploi ("la pleine-occupation" dans l'édition française) signifie dans le rapport qu'il y a plus d'emplois vacants que de chômeurs.

[23] Chez Beveridge comme chez Keynes, et comme il en fut en Allemagne et aux États-Unis, la réalisation du plein-emploi passait par les dépenses et plus particulièrement par une politique d'investissements et de travaux publics, c'est-à-dire par la forme la moins contraignante d'engagement public dans une société libre. Cet engagement se faisait *ex post* et de manière temporaire, pour corriger par un influx supplémentaire de revenus dans l'économie, un déséquilibre plus conjoncturel que permanent. Ce sera le principe des budgets fonctionnels et plus tard, celui du "réglage de précision" (fine tuning). De plus, comme l'écrivent Saunders et Klau (1985), durant cette période (celle qui ira jusqu'aux années soixante-dix), "l'opinion générale s'inspirait, d'une part des perspectives favorables que, de l'avis général, l'expansion des activités du secteur public

ouvrait à la croissance globale de l'économie et, d'autre part, de l'idée rassurante que l'accroissement du revenu réel permettrait de financer par des recettes supplémentaires l'augmentation de la dépense publique, sans affecter outre mesure l'équilibre entre les secteurs public et privé de l'économie" (SAUNDERS et KLAU, 1985, p. 11).

[24] Je renvoie le lecteur aux différents écrits de Beveridge (beaucoup plus éclairants encore que le livre blanc) sur la vision morale, clinique que celui-ci avait de la société et aussi, soit dit en passant, de la famille.

[25] Il est intéressant de relever d'ailleurs à ce sujet que lorsque Keynes parle du chômage et des inégalités de fortune et de revenu dans les Notes finales de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, il parle, tout comme Beveridge, de "vices".

[26] Cordell Hull écrit à ce sujet dans ses mémoires (1948).

[27] Ce point de vue est clairement défendu par HANSEN, Alvin, *America's Role in the World Economy* (1946). Pour Hansen, la sécurité internationale et la paix dans le monde ne peuvent être assurées en l'absence de coopération internationale. Les problèmes économiques auxquels les gouvernements sont confrontés "dans la sphère domestique et la sphère internationale" sont de nature complexe nous dit encore Hansen. Mais il ne suffit pas seulement de supprimer les barrières commerciales pour que la prospérité économique soit assurée pour autant dans tous les pays. La résolution de ces problèmes commande aussi la mise en place de politiques internationales discrétionnaires pour contrôler ou modérer les dépressions, favoriser la reconstruction et le développement des pays en retard, etc. Pour reprendre son expression, c'est à ce niveau que se situe l'"acid test" de la coopération internationale (HANSEN, 1946, p. 10). Et celui-ci d'ajouter que la plus grande contribution que pourraient apporter les États-Unis à la résolution des problèmes internationaux et des problèmes économiques serait de commencer par réaliser eux-mêmes chez eux un niveau de quasi plein-emploi de la main-d'oeuvre et des autres ressources.

[28] S'il y a bien un document qui synthétise sans doute le mieux l'esprit et la lettre de ce que devait être le nouvel ordre international, c'est la *Charte de la Havane*. Encore aujourd'hui, il y a quelque chose de très rafraîchissant à relire le chapitre I de la Charte où se trouvent définis les buts généraux et les objectifs de la Charte. Le problème, c'est que lorsque celle-ci fut signée, le temps n'était déjà plus à la coopération ni à la concrétisation des grands idéaux. En outre, et je crois aussi que, pour obtenir à tout prix un accord, on en est arrivé finalement à un très mauvais compromis, ce qui ne pouvait satisfaire personne, à commencer le Congrès américain qui, on le sait, refusera d'entériner la Charte, au grand dam d'ailleurs de la présidence. Comme l'a très bien relevé Gardner, la Charte s'est finalement écroulée sous son propre poids (GARDNER, 1956, p. 12), mais, quoi qu'il en soit, cet échec aura trois conséquences: la première, de diviser le monde

en trois grands ensembles idéologiques, en trois mondes; la seconde, de bloquer la mise en place d'une organisation internationale du commerce; la troisième, de dissocier les dimensions internes du projet, symbolisées par la poursuite du plein-emploi, de ses dimensions internationales.

[29] La structure même de la Charte montre bien dans quel esprit celle-ci fut rédigée puisque le chapitre (IV) relatif aux politiques commerciales ne vient qu'après le chapitre II intitulé "Emploi et activités économiques" et le chapitre III intitulé "développement économique et reconstruction". On sait ce qu'il advint de cette Charte. Elle reste encore aujourd'hui une source d'inspiration pour toutes celles et ceux qui appellent de leur voeu le retour à l'"esprit" et aux idéaux de cette époque mais, indépendamment du fait que l'on ne refait jamais l'histoire, je ne suis pas sûr pour autant, si j'en juge d'après ce qu'il advint du plein-emploi sur la scène internationale, que si elle avait été entérinée par le Congrès des États-Unis, cela aurait changé grand chose à l'évolution des relations économiques internationales depuis la guerre. Je ne voudrais pas faire preuve ici de cynisme mais combien de textes signés et autres grandes déclarations solennelles sont restés lettre-morte faite, de la part de leurs auteurs, d'avoir su discerner entre ce qui relève de l'utopie et ce qui relève du domaine du possible. Je crois qu'il en allait de la sorte d'idéologie politique du supranationalisme à l'époque où la Charte fut signée. Comme l'a écrit Gardner et tant d'autres, la Charte s'est écroulée sous propre poids, mais s'il en fut ainsi, c'est en grande partie parce que les États eux-mêmes, tous les États, pas uniquement les États-Unis, n'avaient aucunement la volonté politique d'aller dans cette direction, du moins à l'échelle du monde.

[30] Cette voie n'était pas possible, pour trois raisons: la première, c'est que ce n'était pas l'approche que privilégiaient les États-Unis; la seconde, c'est qu'une telle approche eût demandé une très forte coopération entre les États, et en particulier que l'on ait une vision commune du système économique qu'il s'agissait de mettre en place, ce qui dans le contexte de la guerre froide qui se profilait déjà à l'horizon, n'était guère envisageable; la troisième, c'est que pour parvenir à opérationnaliser les objectifs que l'on s'était donnés, il fallait dans une très large mesure "transnationaliser" l'État, c'est-à-dire transférer vers des institutions communes des domaines entiers de souveraineté. Je laisse de côté les deux premières raisons. J'ai eu l'occasion d'y revenir ailleurs (DEBLOCK, 1992). La troisième raison demande par contre quelques éclaircissements. Le problème était loin d'être simple. On le voit immédiatement apparaître lorsque viendra le moment pour les Alliés de définir le rôle et le mandat du Conseil économique et social, un Conseil dont les Américains voulaient, faute de mieux, qu'il soit au moins le pendant du Conseil de sécurité pour toutes les questions internationales d'ordre économique et social. On le reverra resurgir à propos du statut des organisations économiques internationales: s'agissait-il d'en faire des institutions affiliées au système des Nations Unies ou bien, au contraire, d'en faire des "départements" relevant directement du Conseil économique et social? On sait ce qu'il en advint et du Conseil et des organisations. D'un point de vue théorique, le problème était en fait insoluble. Que signifiait "transnationaliser" l'État?

Essentiellement deux choses. Tout d'abord, transférer, progressivement ou non, vers des institutions supranationales des domaines de souveraineté jusque-là détenus par les États; ensuite, fondre dans une "maison commune" les différentes institutions nationales pour ne plus avoir qu'une seule et unique entité politique. J'ai évoqué plus haut l'idéologie politique de la transcendance à propos du système des Nations Unies. Elle est présente. Mais parler de transcendance, c'est aussi parler de constructivisme. C'est ce que l'on retrouvera en Europe communautaire, non sans que cela pose, comme on le sait, deux séries de problèmes: celui de la négociation permanente du transfert des domaines de souveraineté d'une part; celui de la légitimité politique des institutions mises en place d'autre part. Le premier problème en est un de coopération, autrement dit de bonne volonté entre les nations participantes; le second en est un au contraire de société. Il n'existe pas de société internationale comme il existe une société civile. C'est un mythe. Ce que l'on appelle société internationale n'est en fait qu'un système composé d'États souverains que lient entre eux des règles et des principes qui ont fait l'objet d'ententes. Le système des Nations Unies ne vise rien d'autre qu'à donner un contenu formel permanent à ces règles, en faisant de l'État l'acteur principal des relations internationales.

[31] J'entends rester très prudent en la matière. En aucune façon, il ne faudrait sous-estimer l'idéalisme de l'administration Roosevelt ni les débats internes, particulièrement entre le Département d'État dirigé par Cordell Hull et les autres ministères où les influences keynésiennes se faisaient davantage sentir.

[32] Voi à ce sujet A. Claire CUTLER (1995). L'auteure écrit notamment sur les quatre grands mythes libéraux, ainsi que sur les débats entourant le règlement des différends et le retour à la *lex mercatoria*.

[33] Le problème de l'équilibre des balances des paiements fut au coeur des débats monétaires à l'époque. Ce fut, avec l'égalité de traitement, l'une des deux questions qui firent l'objet des plus vives discussions entre les Alliés, notamment, entre les Américains et les Britanniques.

[34] C'est ce principe que tenteront de remettre en question les pays en développement en réclamant, au nom de l'équité et de l'égalité dans les relations économiques internationales, la reconnaissance d'un statut préférentiel et un nouvel ordre économique international. La Charte des droits et devoirs économiques des États adoptée par les Nations Unies en 1974 va tout à fait dans cette direction. Ainsi est-il écrit dans le préambule, que "la présente Charte a essentiellement pour but de promouvoir l'instauration du nouvel ordre économique internationale fondé sur l'équité et l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération de tous les États, quel que soit leur système économique et social", pour parler plus loin de "la nécessité d'établir et de maintenir un ordre économique et sociale juste et équitable par: a) l'instauration de relations économiques internationales plus rationnelles et plus équitables, et l'encouragement de transformations dans la structure de l'économie

mondiale; b) la création de conditions qui permettent une expansion plus poussée du commerce et une coopération économique plus intense entre toutes les nations; c) le renforcement de l'indépendance économique des pays en voie de développement; l'instauration et la promotion de relations économiques internationales qui tiennent compte des différences reconnues, sur le plan du développement, entre les pays en développement, ainsi que de leurs besoins particuliers (. . .)" (STERN, 1983, p. 57).

[35] D'un point de vue universaliste, un point de vue que partagent aussi bien les libéraux que les keynésiens, il y a forcément quelque chose de tout à fait artificielle, sinon de tout à fait rétrograde de considérer le monde comme divisé en États-nations. On connaît bien la critique libérale en la matière: on ne peut faire entendre la raison aux États ni leur demander d'agir différemment sur la scène internationale qu'ils ne le font à l'interne, c'est-à-dire mal et toujours pour de mauvaises raisons. C'est parce qu'il prête à l'État une raison qu'il n'a pas que le collectivisme, qu'il soit porté à l'interne ou sur la scène internationale, ne saurait être que condamnable. C'est le point de vue que défendra entre autres à l'époque Hayek mais aussi bien d'autres, en particulier un auteur peu connu mais pourtant fort intéressant: Röpke. Mais d'un point de vue éthique aussi, le problème se pose: il ne peut y avoir d'ordre de raison possible sans que les idéaux que poursuivent les États sur le plan domestique ne soient aussi poursuivis, collectivement, par les États sur la scène internationale. Myrdal sera l'un de ceux qui critiquera le plus sous cet angle l'ordre d'après-guerre, un ordre qui, faute d'être parvenu à lier les États dans la poursuite d'un idéal commun comme on entendait le faire, ne pouvait prétendre à l'universalisme.

[36] La question de la "positivité" du droit économique international, et donc par le fait même du volontarisme des institutions économiques internationales, a été au coeur des débats qui ont opposé alors les États-Unis aux pays dits à l'époque "moins avancés", notamment aux pays d'Amérique latine, et, comme le rappelle Urquidi (1994), la cause principale de leur marginalisation, pour ne pas dire de leur exclusion d'un ordre qui se mettra en place sans eux.

[37] Myrdal est revenu à de multiples reprises dans ses écrits sur l'ordre d'après-guerre. C'est toutefois, me semble-t-il, dans son ouvrage de 1956, *An International Economy*, que l'on retrouve la critique la plus originale de cet ordre.. L'ouvrage est le fruit d'une série de conférences sur ce thème.

[38] Tout comme Keynes, Myrdal croyait passionnément au pouvoir de la raison dans les affaires humaines. Mais, comme l'écrit Velupillai, "ce n'était pas la raison de l'homme rationnel de la théorie économique. C'était la raison de l'homme économique rationnel d'Adam Smith, pondérée par l'éthique" (VELUPILLAI, 1990, p. 35).

[39] Cette question des valeurs morales a largement été évacuée de l'analyse économique de l'intégration. Paul Streeten (CHENERY et SRINIVASAN, 1989)

est, à notre connaissance, l'un des rares auteurs à y faire référence de manière explicite. Il donne d'ailleurs plus ou moins le même contenu à la notion de valeur partagée que Myrdal, mais sa démarche reste cependant classique dans le sens où il est possible pour lui de faire abstraction des prémisses morales pour ne plus considérer l'intégration que dans ses dimensions unificatrices: "Integration implies policy behavior on the part of separate countries as if they were a single country. Integration can be defined without value premisses. If the omitted value premiss is that all members of the integrated area should be treated as equals with respect to opportunities, i. e. that they should not only have equal access to trade, capital flows and migration, but also be subject to a system of taxation and enjoy social services and other benefits of the welfare state,..." (STREETEN in CHENERY et SRINIVASAN, 1989, p. 1162).

[40] Myrdal est conscient du contenu moral de son concept. À ceci, il répond qu'il n'y a aucun mal à reconnaître que tout concept véhicule des valeurs morales propres à notre civilisation et qu'en outre, même si le mot reste vague, le fait de l'accepter aussi facilement montre bien que ceux qui l'utilisent partagent justement suffisamment les mêmes valeurs pour pouvoir parler de quelque chose comme allant de soi et sans qu'il soit nécessaire de revenir sur le sens de base.

[41] Voir à ce sujet A. Légaré (1995).

[42] Sur la rhétorique de la "globalisation", nous renvoyons le lecteur à l'article aussi provocateur que stimulant de John Gerard Ruggie (1994).

[43] La globalisation aurait ici quatre caractéristiques principales: une organisation en réseaux planétaires de la production et de la distribution; une circulation planétaire des capitaux et des technologies; un accès généralisé aux ressources et aux facteurs de production de tous les pays; et la conclusion d'alliances transfrontalières, que ce soit pour partager les coûts et les risques ou mettre en commun des actifs.

[44] Nous sommes très proches ici du sens que l'on a voulu donner, dans l'après-guerre, à la notion d'intégration régionale, une intégration régionale qu'il s'agirait désormais de compléter et d'élargir en la poussant vers le haut et vers le bas; vers le haut, en se servant des accords signés comme de leviers pour faire progresser plus rapidement les négociations commerciales et l'harmonisation des politiques, des normes et autres règlements à l'échelle multilatérale; vers le bas, faisant en quelque sorte jouer les effets de débordement en direction des Etats, notamment en complétant les processus intégratifs au demeurant en général fort avancés sur le plan économique par une adéquation de plus en plus poussées des règles nationales aux règles communes. Dans cette perspective, longtemps considéré comme suspect dans les relations économiques internationales, le régionalisme économique prend une signification nouvelle, qui en fait le complément naturel du multilatéralisme, dans la mesure où il permet de rapprocher les sociétés les unes des autres sur une base géographique qui est sans doute plus propice à la

coopération entre les peuples que ne peut l'être la coopération multilatérale, tout en étant un laboratoire de nouvelles pratiques dont la communauté internationale ne saurait que tirer avantage à la longue.

[45] Ces transformations ont fait l'objet de nombreuses études; les premières, de la part des théoriciens de la firme internationale; les secondes, de la part des théoriciens de l'organisation industrielle. Elles se sont d'ailleurs rapprochées à un point tel qu'il n'est plus possible de dissocier comme on le faisait auparavant l'économie internationale de l'économie industrielle. Voir à ce sujet, notamment Jacquemin (1989) et Humbert (1990; 1994).

[46] Je remercie Michèle Rioux d'avoir attiré mon attention sur les débats entourant à l'heure actuelle les définitions des politiques de concurrence. J'ai tenu compte de ses remarques fort judicieuses dans la rédaction de cette partie du texte.

[47] Toutes les analyses concernant les expériences dans les pays en développement, du moins celles qui ne s'en tiennent pas à répéter le crédo de la libéralisation, tendent à montrer deux choses: la première, c'est que, si les pays n'ont guère le choix que de réformer leurs politiques commerciales, la manière dont ces réformes sont entreprises est cependant déterminante dans la réussite ou l'échec; la seconde, c'est que, si la libéralisation des échanges vient créer un environnement plus favorable au développement, cela n'assure pas pour autant que les entreprises locales vont pouvoir tirer de cet environnement ni que les investissements seront pour autant stimulés. Je renvoie ici le lecteur à l'article fort bien documenté de Dani Rodrik (1992). Comme celui-ci l'écrit en conclusion de son article, "Les gouvernements qui comprennent le rôle limité (et peut-être non conventionnel que peut jouer la réforme commerciale ont toutes les chances d'en tirer le meilleur parti. Les gouvernements qui mettent là tous leurs espoirs de croissance future et de développement risquent d'être fort déçus".

[48] On pourrait dire la même chose de Krugman.

[49] À l'O.C.D.E., par exemple, le Comité des échanges et le Comité du droit et de la politique de concurrence travaillent désormais conjointement. Comme il est explicitement mentionné dans le rapport conjoint de 1992, les deux comités ont un objectif commun: "mettre à profit la concurrence sur le marché pour assurer une affectation efficace des ressources et maximiser la croissance économique et les gains de bien-être" (O.C.D.E. (1992), *Politiques des échanges et de la concurrence*, p. 98).

[50] Voir notamment à ce sujet, l'article de Jacquemin (1993) et celui de Bianchi (1992).

[51] Les mots que nous utilisons en économie, les concepts devrions-nous plutôt dire, sont toujours porteurs de sens et d'images. Traduits dans le langage de la politique économique, ils deviennent ce que l'on appelle des "priorités"

(économiques). Mais ce sont toujours des mots, vite désuets d'ailleurs. Certains d'entre eux pourtant, plus que d'autres, deviennent des mots-phares, comme s'ils condensaient en eux toutes les idées, toute l'idéologie, voire aussi, et selon le cas, toutes les aspirations ou toutes les angoisses d'une époque. Ce sont des mots qui font magiquement consensus, peu importe d'ailleurs l'écart qui peut séparer le discours qui les porte des réalités du moment, peu importe aussi le fait que de ces mots, on n'en a généralement qu'une définition fort approximative.